

## CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**Vendredi 14 février 2025**

Le Conseil, légalement convoqué le 7 février 2025, s'est réuni au Centre de conférences Pierre Mendès France – 139 rue de Bercy – Paris (75012) sous la présidence de Patrick OLLIER.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h40.

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208**

\*

\* \*

Geoffroy BOULARD est désigné secrétaire de séance.

\*

\* \*

**M. OLLIER** – Bonjour à toutes et à tous. Merci d'être présents à ce Conseil métropolitain. J'ouvre la séance et je vais demander qu'on désigne un secrétaire de séance. Geoffroy BOULARD est désigné. Merci beaucoup.

**A) Installation de Madame Kristell NIASME, nouvelle Conseillère métropolitaine de Villeneuve-Saint-Georges**

**M. OLLIER** – J'ai une mission fort sympathique pour commencer notre Conseil. C'est d'adresser des félicitations à Kristell NIASME, la nouvelle maire de Villeneuve-Saint-Georges, qui est arrivée. Je te demande de te lever.

*(Applaudissements).*

Nous sommes contents de ton élection et te souhaitons bon courage dans cette vie métropolitaine. Tu es proposée par le groupe LR-DVD-I pour présider la commission Biodiversité et Nature en ville. Je crois que tout ceci a été prévu, c'est un LR-DVD-I qui remplace un LR-DVD-I et c'est très bien ainsi. Les choses sont réglées. En tout cas, bravo.

Ensuite, il y a un changement de groupe politique dans notre hémicycle. J'ai pris acte du changement de François BECHIEAU, qui est conseiller métropolitain du XIX<sup>e</sup> arrondissement de Paris, qui m'a indiqué quitter le groupe écologiste pour rejoindre le groupe socialiste de Monsieur GREGOIRE.

J'ai deux nouvelles à vous annoncer. D'abord, vous savez que j'essaie de faire en sorte que les actions de Seine Grands Lacs, établissement public qui lutte contre les inondations dont j'assume la présidence pour un certain temps, soient jumelées avec celles de la Métropole. Je vous ai déjà expliqué que la GeMAPI est une taxe que l'on prélève pour aider à financer des travaux visant à réduire l'effet des inondations sur la Métropole. Paris et toutes les villes sont concernées et on peut aider à financer des travaux jusqu'à Châtillon-sur-Seine, Châlons-en-Champagne où j'étais encore il y a huit jours, Chaumont où j'étais la semaine dernière, ainsi que de pouvoir verser des indemnités aux agriculteurs qui acceptent des surinondations dans leur terrain en signant des conventions. C'est la taxe GeMAPI qui paie.

Je vois Denis LARGHERO qui est là, vice-président de l'EPTB chargé des finances. J'espère que tu vas nous amener de bonnes nouvelles pour le prochain budget, car l'air de rien, La Bassée a tout de même mobilisé 41 M€ investis par la Métropole. Sans votre vote, le casier pilote, en cours de finalisation, ne se serait pas fait. Je le dis, car c'est vous qui l'avez souhaité. Il fait 360 hectares avec 7,5 kms de digue. Il est en train d'être rempli, 50 cm par 50 cm, jusqu'à 10 millions de mètres cubes, dans le cadre des essais de résistance de la digue avant de le faire fonctionner normalement. Pour des raisons techniques, on a été obligés de stopper les pompes, qui ont été repris hier matin. Les essais vont être terminés à la fin du mois. Si l'État valide, le casier pilote fonctionnera, je pense, courant mars.

J'ai souhaité une visite de ce casier pilote, car après, lorsqu'il sera en fonctionnement, on ne pourra plus le visiter. Ce sera fermé au public. On a donc organisé une première visite. Vous n'avez pas été très nombreuses et nombreux à vous inscrire, donc je dû annuler la visite. On relance une deuxième visite mercredi 5 mars à 14h30. L'inscription se fait auprès de Matthieu BEIGBEDER, mon directeur de cabinet ou auprès de Jean-Baptiste MANDRON pour le groupe majoritaire ou auprès éventuellement des responsables des différents groupes, qui collecteront les inscriptions pour les transmettre à Matthieu BEIGBEDER. Les ingénieurs seront présents, il y aura des personnes parfaitement compétentes pour vous montrer ce magnifique établissement. Prenez vos maillots de bain car il y a tout de même 10 millions de mètres cubes d'eau. Je souhaite qu'il y ait un maximum de personnes, parce que c'est même important pour nous, Métropolitains, d'entendre dans l'Est, les personnes dire qu'on va les aider à réaliser des travaux pour limiter les inondations. En effet, la taxe GeMAPI offre des moyens de financement de travaux et permet l'indemnisation des agriculteurs s'il y a lieu. C'est pourquoi je vais vous demander cette année de voter 40 millions de produit de taxe GeMAPI, ce qui représente à peine 5 € par habitant sur l'ensemble de la Métropole.

La taxe GeMAPI, au passage, est, en moyenne pour la France, entre 12 et 14 € par habitant pour les organismes dits « GeMAPIens », c'est-à-dire ceux qui ont le droit de lever la taxe. Avec 5 €, on est très largement en dessous de la moyenne et ça nous permet de bien travailler.

Deuxième information, je termine avec le Salon de l'Agriculture qui se tiendra du samedi 22 février jusqu'au 2 mars 2025. Le stand de la Métropole du Grand Paris est jumelé cette année avec celui de Seine Grands Lacs pour montrer l'interaction de ces deux organisations sur le plan de l'efficacité. Il y aura une multitude de conférences (près de 3 par matinée, 3 par après-midi, quand ce n'est pas 4) sur un certain nombre de sujets, pendant toute la durée du Salon. Je serais très heureux en rendant visite au Salon de l'Agriculture, que vous veniez nous dire bonjour et si vous voulez bien y rester, vous serez les bienvenus, ce serait très sympa.

On a aussi relancé l'Axe Seine, avec une réunion que j'ai tenue à La Frette-sur-Seine il y a une quinzaine de jours, pour pouvoir travailler à partir de ce qu'Anne HIDALGO, Edouard PHILIPPE et Nicolas MAYER-ROSSIGNOL ont lancé et dont ils m'ont confié la présidence. C'est Daniel-Georges COURTOIS, ici présent, qui va en suivre pour moi le développement. Il y aura là aussi une table ronde sur l'Axe Seine au cours du Salon de l'Agriculture.

Voilà les annonces de la journée que je voulais faire. On peut commencer l'ordre du jour du Conseil s'il n'y a pas de question préalable.

## **B) Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil du 16 décembre 2024**

**M. OLLIER** – Je n'ai pas reçu d'observation particulière. Je mets aux voix.

**LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

### **C) Compte-rendu des délégations d'attributions du Conseils de la Métropole au Bureau et au Président**

**M. OLLIER** – Là aussi, il n'y a pas eu de difficultés particulières, les groupes n'ont relevé aucune difficulté.

Il y a eu une réunion la semaine dernière des groupes et des présidents de groupe qui ont validé tout ce qu'on fait.

### **D) Présentation des actions entreprises à la suite des observations de la Chambre régionale des Comptes Île-de-France concernant le rapport d'observations définitives sur la gestion de la Métropole du Grand Paris, notamment sur l'utilisation du gaz naturel et la lutte contre le réchauffement climatique du 30 novembre 2022**

**M. OLLIER** – J'ai vu passer Daniel GUIRAUD tout à l'heure et il est bien évident que nous respecterons les recommandations de mise en œuvre proposées par la Chambre régionale, notamment les recommandations de renforcement du respect du PCAEM et des dispositions prises par celui-ci.

**M. GUIRAUD** – Je dirais que ces préconisations sont tout à fait judicieuses et on s'efforcera de les respecter scrupuleusement.

**M. OLLIER** – Merci infiniment. Cela concerne le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), le fonds Énergie, le Schéma Directeur Énergétique Métropolitain (SDEM), rien que du bon sens, et nous sommes d'accord. On prend acte, pas d'opposition. Merci.

### **E) Délibérations du Conseil**

#### **❖ Finances**

#### **01. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2025**

---

**M. LAURENT** – Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, il convient de vous présenter un rapport d'orientation budgétaire et d'avoir le débat correspondant. C'est quelque chose que chacun d'entre nous connaît, cela doit se passer dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif. Cette année, tout comme pour l'ensemble de nos collectivités territoriales, l'exercice budgétaire s'est avéré un peu plus complexe que d'habitude, compte tenu de l'incertitude entourant l'adoption du projet de loi de Finances de l'État, puisque, naturellement, nous dépendons et peut-être encore davantage que d'autres collectivités, de ce qui se passe dans ce projet de loi. Le document qui vous a été envoyé prend en compte en partie le projet de loi de Finances et je vais essayer de vous en faire un résumé.

S'agissant de nos recettes, les chiffres dans le rapport ne sont pas tout à fait les mêmes, car cela a été fait avant l'adoption du projet de loi de Finances. L'actualisation de nos hypothèses conduit à une diminution de nos ressources de l'ordre de 70 M€. À noter que les premières estimations sur la base du projet de loi de Finances, qui avait été rejeté au mois de décembre 2024, conduisaient à une diminution de plus de 80 millions. C'est un tout petit peu mieux, mais ce n'est tout de même pas terrible. 70 M€ de moins, je vais vous en donner le détail.

Sur la dotation globale de fonctionnement, qui représenterait 1,117 Md€, c'est 35 M€ de moins par rapport à 2024. Nous avons prévu 48 M€ de moins, mais il y a eu un abondement de 150 M€ dans la loi de Finances pour l'ensemble des collectivités, ce qui nous a permis de réduire quelque peu la diminution.

Sur le mécanisme de lissage conjoncturel, le fameux DILICO, auquel la Métropole est soumise, nous n'avons pas d'estimation très précise, mais l'avons estimé à 4,5 M€.

Quant aux recettes de TVA de 1,349 Md€, nous enregistrons, dans nos prévisions, une baisse de 30 M€ de TVA du fait essentiellement du gel de la dynamique nationale de TVA qui s'applique à l'ensemble des collectivités locales. Cela fait partie de la réduction des moyens des collectivités locales de quelques 2 Md€ votés en loi de Finances et, également de la réforme des modalités de répartition de la part variable de TVA entre les différents établissements publics de coopération intercommunale. C'est lié au fait que la part de dynamique de TVA qui revient à la Métropole sera calculée, comme pour les autres d'ailleurs, sur la base des déclarations nominatives de salaire et non pas sur les déclarations des entreprises, ce qui est défavorable parce qu'il apparaîtrait que les Déclarations Sociales Nominatives (DNS) ne soient pas équivalentes à ce que déclareraient les entreprises pour la répartition de ce fonds de TVA. Nous perdons donc sur les deux tableaux : le gel d'une part et la répartition de la TVA transférée aux collectivités locales.

Nous avons évidemment d'autres ressources. D'abord, la quote-part de 50 % de l'évolution d'une année sur l'autre de la cotisation foncière des entreprises (CFE) Cette recette est estimée à 23 M€ cette année, ce qui est à peu près équivalent à l'année dernière et, je dois souligner que la loi de Finances confirme ce mécanisme dérogatoire pour deux ans. Habituellement, c'était tous les ans, nous sommes tranquilles pour 2026.

**M. OLLIER** – Nous nous sommes battus pour.

**M. LAURENT** – Cela a été l'objet de complications assez grandes sur les versements à la fois aux établissements publics territoriaux (EPT) et à la Métropole de ce montant, notamment pour le mois de janvier 2025, puisque cela n'était pas voté. Personne ne touchait rien. C'était « tout bénéf' » pour l'État, du moins en termes de trésorerie. J'exagère à peine.

Les dotations d'équilibre des établissements publics territoriaux, donc hors CFE, s'élèvent à 930 M€.

La taxe GeMAPI, qui vous est proposée est une enveloppe en augmentation de 10 M€ pour atteindre 40 M€, compte tenu de la montée de la compétence. Enfin, nous prévoyons un résultat 2024 de 66 M€, à peu près équivalent au résultat de l'année dernière, qui sera donc repris pour équilibrer notre budget 2025.

Voilà pour ce qui concerne les recettes. Vous voyez la diminution des recettes de 70 M€ au total, liée à la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF), au gel de TVA, au calcul de répartition de la TVA et au fameux DILICO, que nous devrions récupérer selon la loi. Nous n'avons pas totalement compris si chacun récupère ce qu'il a mis ou si les collectivités locales récupèrent globalement la masse prélevée. Ce n'est pas totalement clair.

S'agissant des dépenses, la Métropole poursuivra les politiques engagées avec autant que faire se peut la reconduction des dispositifs d'intervention en appui des communes (équipements structurants, Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), le fonds Énergie et Biodiversité, le plan Vélo...).

Comme je viens de le dire, nous poursuivrons la montée en puissance GeMAPI avec le transfert à la Métropole de la compétence exercée par les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, le renforcement de l'action commune avec l'EPTB dont la fin des travaux du casier pilote de La Bassée.

En matière d'environnement, il y a la nouvelle étape de la ZFE, le maintien du dispositif « Métropole roule propre », la mise en œuvre du PCAEM, le renforcement des mobilités douces et le pilotage du service public de rénovation de l'habitat (SPRH).

Sur la question de l'Habitat-Logement, nous poursuivons évidemment les travaux du PMHH en vue d'un second arrêt en 2025. Quand je dis « arrêt », c'est décision, vote, avec la question du financement des éventuelles compétences transférées et du financement de plans de sauvegarde et d'opérations de résorption de l'habitat insalubre.

Concernant l'aménagement, des travaux de transformation du Centre Aquatique Olympique (CAO) étaient prévus pour une ouverture au public, ainsi que le développement des opérations d'aménagement en maîtrise d'ouvrage, dont quatre qui sont en phase opérationnelle.

En matière d'attractivité, de développement économique et numérique, il y a le programme « Tiers-lieux métropolitains », le tourisme durable et de proximité, l'économie circulaire et solidaire, la logistique urbaine décarbonée, l'innovation et le numérique. Ce sont donc des programmes déjà bien engagés, dont vous savez qu'ils fonctionnent de manière très satisfaisante et qui viennent en appui évidemment de ce que font nos communes.

En matière de coopération, il y a le renforcement de l'entente Axe Seine, dont la présidence, Monsieur le président, vous a été confiée. Félicitations renouvelées.

Enfin, sur les Jeux olympiques et Paralympiques, c'est un domaine sur lequel nous faisons naturellement en 2025 des économies par rapport à 2024. Nous ferons un bilan complet de cet immense dossier mais, comme nous l'avons souhaité, nous maintenons des crédits pour la mise en œuvre de ce que l'on appelle l'Héritage.

Je voulais également vous dire que, sur cet ensemble de dispositifs, la Métropole est engagée par le biais des autorisations de programme qui représentent un solde net légèrement supérieur à 700 M€, à l'heure actuelle. Comme cela se fait dans toutes les collectivités qui disposent du système des autorisations de programme et des crédits de paiement, nous avons engagé un balayage des autorisations de programmes. Il y a un certain nombre d'opérations pour lesquelles la Métropole a voté des financements, notamment des subventions, alors qu'elles ne se feront pas pour des raisons diverses et variées, qui ne sont pas liées à la Métropole, mais qui sont liées aux maîtres d'ouvrage. Les services, que je remercie, balayent ces autorisations de programme avec les collectivités qui ont reçu, notamment, ces notifications de subvention pour examiner si elles sont toujours valables et si les opérations qui devaient être financées se réalisent bien. Ce travail est engagé et sera terminé dans les prochaines semaines.

Comme vous le voyez, malgré les tensions sur les recettes, ce rapport d'orientation budgétaire est dans la continuité de la politique menée par la Métropole depuis maintenant un certain nombre d'années.

Je voudrais également mentionner que la commission des Finances a donné un avis favorable avec un certain nombre de remarques, mais je laisse le président de la commission en parler.

**M. OLLIER** – Merci. Avant de laisser la parole au président de la commission des Finances, Ariel WEIL, qui t'aide sur le budget, pourrait vouloir s'exprimer s'il le juge nécessaire. Sinon, je passe la parole à Gilles CARREZ.

**M. WEIL** – Je n'ai pas grand-chose à dire puisque Philippe LAURENT a très bien présenté ce budget. Effectivement, les hypothèses qui ont été retenues et qui ont été présentées sont relativement conservatrices et c'est ce qu'il fallait évidemment faire. Nous espérons tout de même avoir de bonnes nouvelles, peut-être pas sur la dotation des finances, mais en tout cas, sur la baisse espérée sur la TVA. Aujourd'hui, nous avons présenté ce qui permet, je pense, à tout le monde d'être à l'aise dans ce débat d'orientation budgétaire, à savoir que les hypothèses retenues aujourd'hui sont conservatrices. Mon sujet de préoccupation est que nous n'arrivons pas à stabiliser nos hypothèses, du fait de l'absence de loi de Finances.

Pour le reste, tout a été extraordinairement présenté par Philippe LAURENT et je n'ai rien à ajouter. J'espère simplement que nous pourrons reparler lorsque les hypothèses seront levées et que nous aurons peut-être de meilleures nouvelles du côté d'un certain nombre de ces hypothèses en matière de baisse de nos dotations ou de baisse de nos recettes estimées de TVA. Merci beaucoup.

**M. OLLIER** – Merci, Ariel. Le problème, c'est de savoir comment on souffre. Le budget Barnier, c'était moins 90 M€. Le budget Bayrou, c'est moins 70 M€, mais on souffre tout de même. Le problème est là. Je laisse le soin au président de la commission des Finances d'expliquer quelle est notre souffrance.

**M. CARREZ** – Philippe a été très complet, je ferai juste trois, quatre observations. Comme tu viens de le mentionner, l'étau se resserre et se resserre très fort sur les finances de la Métropole, parce que les raisons sont structurelles, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas s'améliorer à l'avenir. Les raisons sont les suivantes :

Nous avons deux grandes recettes : la dotation globale de fonctionnement pour un peu plus de 1 Md€ et une fraction de TVA pour 1,4 Md€. Chaque année et cela ne peut qu'empirer dans l'avenir, il y a une baisse de la dotation globale de fonctionnement. Malgré cette baisse, au sein de cette dotation globale de fonctionnement, il y a un mouvement de péréquation qui est subi, en particulier par une composante qui est la dotation de compensation de la part Salaire et qui est la principale recette de la Métropole du Grand Paris, pour donc 1 Md€. Cette année, nous subissons une baisse de l'ordre de 35 M€ et encore, elle aurait dû être supérieure. Grâce au Sénat, nous avons pu avoir un abondement national. En revanche, cette baisse va se poursuivre dans l'avenir.

Or, nous avons pris l'engagement à la création de la Métropole du Grand Paris en 2016, de garantir les attributions de compensation aux communes, le retour aux communes. La DGF que percevaient les communes dans le compte administratif 2015, leur est garantie. Chaque année où il y a une baisse pour la Métropole, cette dernière est hors d'état de répercuter, puisque, dans ses attributions de compensation, c'est-à-dire ses dépenses vers les communes, elle prend en compte la DGF comme si elle n'avait pas diminué depuis 2015. Quand on fait le cumul depuis le compte administratif 2015 en 2016, c'est largement au-delà du milliard et cela va continuer, car je ne vois pas comment nous pourrions dans l'avenir, compte tenu de la situation financière des communes, baisser les attributions de compensation. Premier sujet.

Le second sujet est la TVA. Nous avons eu beaucoup de chance car, entre 2016 et l'an passé, en fonction du montant de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), nous avons bénéficié - grâce à un calcul souvent mentionné - d'une répartition favorable dans l'ensemble des intercommunalités françaises, puisque nous recevions environ 25 %. Les modes de répartition ont toutefois changé au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Au lieu des 25 %, à première vue, nous aurions un peu plus de la moitié, soit 14 ou 15 %, ce qui explique une partie de la baisse de 30 M€ que Philippe évoquait tout à l'heure.

C'est aussi structurel et quoi qu'il arrive, nous le retrouverons l'année prochaine. Même si l'État nous laisse une partie de la dynamique, la répartition ne sera plus la même qu'auparavant.

Par ailleurs, nous subissons une baisse de 4,5 M€ au titre des mécanismes de lissage, ce que j'espère être conjoncturel. En 2025, nous nous réjouissons de pouvoir bénéficier, dès le budget primitif, de l'utilisation de l'excédent 2024 de 66 M€. Je pense que beaucoup de maires présents aujourd'hui savent que l'excédent n'est en général utilisé qu'au budget supplémentaire. Là, nous sommes obligés de l'utiliser dès le budget primitif.

Dernière observation, plus de 700 M€ d'autorisations de programme sont ouverts, donc il va falloir regarder de plus près et probablement faire des priorisations, car c'est à mettre en regard avec un budget réel de fonctionnement de 200 M€. Nous brassons 3,5 Md€, mais avec tous les mécanismes de répartition, notre budget réel en fonctionnement est de 200 M€ et 150 M€ ou 200 M€ en investissement. Petit à petit, l'étau se resserre. Notre gestion a été, je crois, très prudente, parce que chaque année, nous avons fait attention en exécution de faire ressortir un excédent en fin d'année, ce qui nous est bien utile pour le budget primitif. Je ne suis pas inquiet pour l'année 2025, mais nous devons être très vigilants pour l'avenir.

**M. OLLIER** – Merci pour ton analyse. Le problème, c'est que toi et moi avons pris l'engagement de garantir aux communes les attributions de compensation. Or, nous raisonnons par rapport à nos règles de fonctionnement, mais entre-temps, les règles de l'État ont changé et les décisions des différents gouvernements ont compliqué encore plus les règles de fonctionnement, alors que nous n'y sommes pour rien. Nous sommes des victimes et subissons tout cela.

Pour le débat, j'ai un certain nombre d'intervenants : Sylvain RAIFAUD pour le groupe écologiste, Patrice LECLERC pour le groupe Front de gauche, Éric CESARI pour le groupe LR-DVD-I et la sénatrice Christine LAVARDE souhaite intervenir sur le DILICO, ce dispositif de lissage conjoncturel. Elle en est une spécialiste, elle sera la bienvenue. Vous essayez de limiter le temps de parole, s'il vous plaît. Je te passe la parole, Sylvain, tu es le premier.

**M. RAIFAUD** – Merci, Monsieur le président. Mes chers collègues, l'exercice budgétaire est particulièrement acrobatique habituellement dans la Métropole du Grand Paris, mais il l'est particulièrement cette année dans l'incertitude dans laquelle s'est trouvé le budget de l'État et celui des collectivités après les premiers signaux qui avaient été envoyés par le gouvernement Barnier. Maintenant, nous avons un budget qui n'est pas bon pour les collectivités, ce qui fait que l'amortisseur métropolitain dont il est question, fatigue à la longue, à force d'encaisser les coûts de la baisse des dotations.

Il y a un chiffre que je trouve particulièrement éclairant et je ne vous cache pas inquiétant, en lien avec mes préoccupations constantes sur la question de l'harmonisation des taux dans la Métropole. C'est la dotation d'intercommunalité qui est 19 € par habitant dans notre Métropole, où elle est de 33 € en moyenne dans les autres métropoles.

Notre Métropole est le territoire le plus riche de France, donc nous pourrions avoir une dotation d'intercommunalité plus faible, mais il se trouve que c'est le territoire le plus inégalitaire de France, ce qui fait que les territoires les plus pauvres ont la dotation d'intercommunalité la plus faible. Voilà le résultat de la façon dont fonctionne aujourd'hui financièrement notre Métropole et j'ai déjà eu l'occasion de le dire, cela ne va pas du tout.

Un grand merci au rapporteur de ce rapport et en particulier aux services de la Métropole qui réussissent tout de même à faire en sorte que la Métropole puisse continuer d'investir sur des sujets extrêmement importants au travers du FIM, du fonds Biodiversité, du fonds Énergie, du plan Vélo, enfin toutes ces politiques qui sont extrêmement utiles pour nos territoires.

**M. OLLIER** – Merci, Sylvain. Pardon de te reprendre, ce n'est pas comme cela que la Métropole fonctionne. Elle fonctionne parce que l'État nous impose ses modalités de fonctionnement, ce n'est pas du tout la même chose.

**M. RAIFAUD** – C'est bien le sens de mon propos.

**M. OLLIER** – Je n'avais pas bien compris cela. Merci.

Patrice LECLERC pour le groupe Front de gauche.

**M. LECLERC** – Merci, Monsieur le président. Chers collègues, effectivement, la discussion sur le rapport des orientations budgétaires est un exercice périlleux, comme l'a dit Sylvain tout à l'heure, car ni notre commission des Finances, ni le Bureau n'ont eu à connaître les derniers arbitrages du gouvernement sur le budget de la Métropole. Les gouvernements changent, mais les méthodes restent les mêmes. Après avoir délibérément effrayé toutes les associations d'élus sur de possibles coupes à 5 Md€, une majorité au Sénat a réduit ces coupes à un peu plus de 2 Md€, plus moindres coupes que prévu soit après la censure - je le rappelle - mais coupes tout de même. La ponction sur la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) est inacceptable. À chaque changement de gouvernement, on se dit que cela ne peut pas être pire, mais si. Nous nous laissons tout de même surprendre à chaque fois.

Ce sont les villes, les territoires et les métropoles qui investissent le plus, les collectivités locales qui font vivre la solidarité auprès des citoyens et des citoyennes. Ce sont elles et eux qui font un bouclier social, alors que les services publics de l'État désertent les territoires, laissant les communes seules face aux besoins croissants des habitants. Le congrès des maires a été unanime pour dire que le gouvernement ne prend pas le bon chemin et est loin du pacte de confiance entre l'État et les collectivités. Tous les indicateurs, comme l'ont confirmé Messieurs CARREZ et LAURENT, sont au rouge, en tout cas d'un point de vue budgétaire.

On nous demande d'inscrire nos dépenses et nos coopérations avec les autres collectivités sur le long terme et dans le même temps, ce gouvernement change systématiquement les règles du jeu. Chaque euro qui pourrait manquer en 2025 dans le budget de la Métropole serait un euro en moins pour les projets de la Métropole en direction des communes et par conséquent, ce serait la baisse de l'investissement. Moins d'investissement, c'est une catastrophe pour les entreprises et le spectre du chômage pour les salariés. J'ai en mémoire les déclarations du président des entreprises du BTP qui a annoncé 200 000 emplois supprimés du fait de la réduction de l'investissement public, en particulier dans le logement et les travaux nécessaires de réhabilitation.

Nous avons un budget propre de 400 M€ pour 131 communes et 7 millions d'habitants et le gouvernement voudrait amputer 90 M€ de nos moyens d'intervention. Je dois dire que c'est une bonne décision d'essayer d'amortir cela en faisant appel à l'emprunt, ce qui nous permet de continuer notre capacité d'agir.

Nous n'avons pas la même vision de l'avenir de la Métropole. Nous défendons, pour notre part, une métropole « syndicat mixte ». Toutefois, nous sommes d'accord pour faire une métropole des maires. Celle-ci, avec ses faibles moyens, maintient ses aides aux collectivités locales. Elle tend à réduire les inégalités entre les villes. Pour la première année, les fonds de compensation aux collectivités ne sont pas couverts par la dotation à la Métropole. Nous pourrions faire beaucoup plus si, par exemple, le gouvernement alignait notre dotation intercommunale sur celle des autres métropoles, 33 € contre 19 € aujourd'hui.

Les différents gouvernements macronistes, en plus d'être illégitimes, sont hors sol. Ils réduisent ou annulent les aides à la conversion du parc automobile au moment où nous mettons en place la ZFE et que les ménages les plus modestes ont besoin d'aide pour abandonner les véhicules polluants. Nous demandons d'augmenter les crédits de la Métropole pour aider les ménages à changer de véhicule, car il n'y aura pas de compréhension de la mise en place de la ZFE si on recule sur l'aide à l'achat de véhicules propres et si on n'augmente pas le réseau des transports publics.

Dans ce domaine comme dans celui du logement, on peut se demander jusqu'à quand les collectivités territoriales et singulièrement notre Métropole, pourront pallier les défaillances de l'État. Prenons l'exemple du PMHH. Oui, il peut être nécessaire s'il encourage la création de logements sociaux et de logements à prix abordables et ce, avec les objectifs du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) déclinés en engagements, ville par ville, sur tout le territoire de la Métropole. Mais peut-on raisonnablement croire que la Métropole, les territoires et les communes vont pouvoir résoudre la difficile question du logement si l'État et la région abandonnent toute aide financière ?

Nous votons ce budget un peu à l'aveugle, car il y a trop d'inconnues dans les équations. Le problème principal de notre pays n'est pas le niveau de ses dépenses publiques, comme tout le monde le dit aujourd'hui, mais la baisse de ses recettes au profit d'intérêts privés. J'ai regardé les évolutions des chiffres de 1985 à 2023 pour préparer cette intervention. La richesse créée en France, mesurée par le PIB, a augmenté de 270 %. L'inflation a été de 203 %. Le salaire moyen a augmenté de 128 %. Les revenus du capital ont augmenté de 298,5 %. Il n'y a pas besoin de poser l'équation pour trouver l'inconnue qui accapare la richesse créée. La logique de Colbert est toujours de mise à Bercy et chez nos gouvernements. À la question de Louis XIV : « Pourquoi encore taxer les pauvres et pas les riches, Monsieur le ministre ? », Colbert a répondu : « Les pauvres sont pauvres, soit, mais ils sont nombreux, sire. » Je vous remercie de votre attention.

**M. OLLIER** – Merci. Je ne m'attendais pas à te retrouver royaliste, mais c'est une bonne surprise. Il n'y a pas grand-chose à changer dans ce que tu as dit, je partage beaucoup de tes observations.

Continuons le débat. Sont inscrits Ludovic TORO, Éric CESARI et Christine LAVARDE.

**M. TORO** – J'ai entendu notre collègue LECLERC. Vous avez raison d'attaquer directement le gouvernement, car ce que nous faisons ici, nous le faisons dans nos communes et c'est la galère la plus complète. Vous l'avez dit, Monsieur le président, c'est la métropole des maires. Nous faisons donc appel à vous pour mener à bien certaines choses.

Je voudrais reprendre mon ami LECLERC, ce n'est pas BAYROU ou votre censure qui a abouti à une baisse, mais le travail des sénateurs. À force de baisser, baisser, baisser, cela touchera tout le monde, mais je ne suis pas d'accord, ce ne sont pas les riches contre les pauvres. Vous savez, il y a des très riches, mais il y a aussi des classes moyennes. Aujourd'hui, ceux qui souffrent le plus sont les classes moyennes. Il ne faudrait pas qu'elles deviennent bientôt des classes pauvres.

Tu parlais de MACRON. C'est sûr, je ne suis pas un fan de lui, loin s'en faut, mais tout vient de là-haut. Quelque part, je vous le dis à chaque fois, nous allons payer la dette des autres. On nous prouve aujourd'hui ce qu'on a dépensé en trop, que ce soit ici, dans les mairies, dans les régions ou les établissements publics territoriaux. En revanche, si vous voulez que je prouve aujourd'hui tout ce qu'ils ont dépensé en trop au niveau de l'État, Monsieur le président, il faudrait des heures de discussion. Merci pour votre écoute.

**M. OLLIER** – Merci, Ludovic. J'ai une observation à faire. Je suis inquiet du fait que les collectivités locales, notamment les communes, représentent plus de 72 % des investissements en France et que ces coups de rabot qui sont donnés à la Métropole, mais aussi dans nos mairies – et vous les subissez toutes et tous – vont nous obliger à dépenser moins, bien sûr, dans les investissements qu'on a prévus pour les populations. Cela va créer

des chutes des entreprises et l'augmentation du chômage. C'est ma crainte, parce que je vois venir les choses comme quand on va très vite en voiture dans un mur.

Éric CESARI pour le groupe LR-DVD-I.

**M. CESARI** – Monsieur le président, chers collègues, je voudrais débiter en saluant la présentation précise de Philippe LAURENT, notre vice-président en charge des Finances, ainsi que celle de Gilles CARREZ, le président de la commission des Finances, qui ont tous deux réussi à nous faire partager une vision éclairée des enjeux financiers auxquels nous devons faire face dans ce contexte de budget tendu.

Je souhaite également souligner l'action déterminante de nos parlementaires, notamment de Madame la sénatrice Christine LAVARDE et des sénateurs Hervé MARSEILLE et Vincent CAPO-CANELLAS qui ont œuvré au sein de la Haute Assemblée pour préserver l'équilibre institutionnel et financier de la Métropole. Grâce à leur engagement, la reconduction pour deux ans du schéma financier a été acquise, limitant ainsi les effets des arbitrages budgétaires nationaux sur notre collectivité.

Notre débat d'orientation budgétaire intervient donc dans un contexte financier national particulièrement tendu et parfois marqué par une défiance injustifiée envers les collectivités locales, qui pourtant font preuve, elles, d'une gestion responsable et d'une adaptation continue face aux contraintes de toute nature imposées par l'État.

Certes, nous avons aujourd'hui des raisons de nous rassurer car finalement, la situation budgétaire est, comme le disent les enfants, « moins pire » que prévu. Alors « moins pire », c'est une piètre satisfaction. En tout cas, cela doit nous inciter à faire preuve d'imagination dans notre gestion, car des incertitudes lourdes demeurent quant à l'évolution de nos ressources et aux ajustements budgétaires indispensables. Il est donc primordial d'anticiper ces défis et d'adopter une approche prudente pour garantir la stabilité financière de la Métropole du Grand Paris.

Dans cette perspective, notre groupe appelle à un travail collectif de chaque groupe politique en pleine responsabilité pour déterminer les politiques prioritaires et un peu, comme l'a souligné le président CARREZ, identifier les pistes d'économie garantissant ainsi la poursuite de nos projets structurants et l'indispensable soutien aux communes.

Je souhaite enfin souligner l'importance de la GeMAPI, une compétence essentielle financée par la taxe dédiée de quelques euros par habitant. Cette compétence de plus en plus déterminante face aux enjeux environnementaux et climatiques actuels, permet à la Métropole du Grand Paris de mettre en place des actions efficaces pour protéger nos territoires et garantir la sécurité de nos concitoyens face aux risques d'inondations.

Dans ce domaine, la collaboration étroite avec Seine Grands Lacs est à saluer. Cette coopération est d'ailleurs un modèle de ce que nous pouvons et devons déployer dans d'autres domaines. La mutualisation de l'action publique doit nous permettre d'optimiser l'impact de nos politiques au service de nos territoires et de nos populations. Patrick OLLIER a évidemment l'entière confiance de notre groupe pour mener la nécessaire adaptation de la Métropole et garantir son développement dans un contexte devenu exigeant. Je vous remercie.

**M. OLLIER** – Merci, Monsieur CESARI, pour cette confiance qui me touche. Madame LAVARDE, vous avez la parole.

**Mme LAVARDE** – Pour commencer, peut-être une bonne nouvelle pour ce qui concerne les finances métropolitaines, puisqu'au regard des informations dont je dispose et notamment la ventilation prévisionnelle de la répartition du DILICO qui a été faite par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), l'épargne forcée de la Métropole ne serait que de 1,6 M€ et non 4,5 M€, comme cela a été intégré dans le débat sur les organisations budgétaires.

Pour répondre à la question de Philippe LAURENT, pour ce qui concerne le DILICO, il est prévu pour chaque niveau de collectivité, les régions d'un côté, les départements de l'autre et enfin le bloc communal, communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), que la péréquation soit décidée par le comité des finances locales et pour chaque niveau de collectivité. Nous pourrions donc très bien imaginer que la péréquation soit maintenue pour les régions et que, pour le bloc communal, il soit décidé de restituer l'intégralité de l'épargne forcée à chaque intercommunalité ou chaque commune qui aurait contribué au dispositif. *A minima*, la Métropole récupérera donc 90 % de 1,6 M€ en trois exercices successifs, un tiers en 2026, un tiers en 2027 et un tiers en 2028. La même règle s'applique pour chaque commune de la Métropole qui est appelée à participer à ce dispositif.

Voilà les deux éléments que je souhaitais partager avec le Conseil.

**M. OLLIER** – Non seulement partager, mais nous informer de ce que tu appelles une bonne nouvelle. Effectivement, cela va permettre de rendre l'addition un peu moins lourde. Merci beaucoup et merci pour le travail que tu fais au Sénat également.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir dans ce débat ? Personne ne lève la main. Personne à l'écran non plus ? Personne.

Merci de toutes ces informations.

-----

**PREND ACTE** du rapport sur les orientations budgétaires 2025, joint à la présente délibération.

**PREND ACTE** du débat qui s'est tenu sur la base du rapport précité.

**CONSTATE** que le débat, pour l'exercice 2025, sur les orientations générales du budget principal, sur les engagements pluriannuels envisagés, sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la Métropole, ainsi que sur la présentation de la structure, l'évolution des dépenses et des effectifs, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail, s'est déroulé au cours de la présente séance conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales et prend acte des orientations qui se sont dégagées pour l'exercice 2025.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

-----  
**M. OLLIER** – Nous avons pris acte. Merci beaucoup.

❖ **Aménagement**

## **02. APPROBATION DE L'AVENANT 1 À LA CONVENTION DU FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA CITÉ DE LA GASTRONOMIE PARIS-RUNGIS**

---

**Mme de COMARMOND** - Monsieur le président, chers collègues, je rappelle que c'est un projet très important, stratégique pour le sud francilien, porté par Bruno MARCILLAUD, le maire de Rungis, également président du syndicat et Stéphanie DAUMIN, maire de Chevilly-Larue.

Ce projet de cité de la Gastronomie est une des quatre cités de la gastronomie sur le territoire national. Un projet à 75 M€ qui comprend un certain nombre d'éléments pour la construction de l'ordre de 40 000 m<sup>2</sup>. Nous avons délibéré en juillet 2023 pour apporter un financement de 6 M€, au même titre que la région, le département et l'État.

Il se trouve que le calendrier prévisionnel de mise en œuvre du projet a été revu à la suite de la relance de la consultation pour la désignation d'un opérateur culturel et la signature des contrats d'exploitation, conditions préalables au dépôt des autorisations administratives. Par voie de conséquence, le calendrier des appels de fonds est revu, compte tenu du nouveau planning des travaux. L'objet de cet avenant est de redéfinir le calendrier de versement des appels de fonds, qui devient le suivant :

- 2023 : un premier avancement de 1,8 M€,
- 2025 : un acompte d'un montant maximal de 1 M€,
- 2026 : un acompte d'un montant maximal de 1,2 M€,
- 2027 : 1 M€,
- 2028 : le solde de 1 M€.

Je précise que la commission Aménagement a émis un avis favorable à l'unanimité.

**M. OLLIER** – Merci, chère Hélène, de cet excellent rapport. C'est un magnifique projet qui est soutenu par la Métropole. Y a-t-il des observations, des prises de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

-----

**APPROUVE** le projet d'avenant 1 à la convention bilatérale de financement joint.

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer le projet d'avenant et tous les actes afférents.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

**NPPV : 7 (Mesdames Hélène de COMARMOND, Alexandra JARDIN, Messieurs Manuel AESCHLIMANN, Jean-Pierre BARNAUD, Michel LEPRETRE, Bruno MARCILLAUD représenté par Eric GRILLON, François VAUGLIN)**

❖ **Equipements structurants**

**03. OPÉRATION D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN DE LA MOLETTE – APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE À LA CRÉATION DE LA ZAC DE LA MOLETTE AU BLANC-MESNIL**

---

**M. BENISTI** – Bonjour, Monsieur le président, chers collègues. C'est un projet phare du renouvellement de la commune du Blanc-Mesnil avec des ambitions environnementales, je dirais, exemplaires. Il faut réaliser un programme d'équipements, de commerces, d'activités, pour créer une nouvelle centralité au Blanc-Mesnil. Une concertation préalable a eu lieu pendant un an pratiquement, du 27 novembre 2023 au 25 octobre 2024, avec beaucoup de réunions d'information avec la population et tous les acteurs sur le site. Au cours de ces différentes consultations, les habitants ont salué un projet ambitieux, environnementalement vertueux et totalement innovant d'un point de vue architectural.

Certains ont exprimé leur inquiétude quant à une augmentation des prix de l'immobilier, mais je dirais que c'est positif. Le manque de desserte dans les transports a été soulevé, mais Ile-de-France Mobilités (IDFM) a répondu, de toutes façons, qu'il y allait avoir un plan de rabattement de l'ensemble des bus venant des différentes gares. Cela a été acté. Il y avait une inquiétude également sur les entreprises actuellement sur le site. Elles ont été visitées et la ville, mais aussi la Métropole, se sont engagées véritablement à pouvoir reloger toutes les entreprises, aussi bien au Blanc-Mesnil qu'éventuellement dans le territoire. Nous avons vraiment très bien avancé en la matière.

Il s'agit de prendre acte et d'approuver ce bilan de concertation préalable. Ensuite, nous pourrons donc arriver à la création de la ZAC de la Molette au Blanc-Mesnil et en faire une opération d'intérêt métropolitain.

**M. OLLIER** – Merci, Jacques-Alain. J'apprécie les efforts que ton équipe et toi avez fournis et surtout le changement que l'ancien maire et le maire actuel ont pu réaliser dans ce projet qui est maintenant plus équilibré, avec une densité de construction plus forte qu'au départ. C'est un résultat qu'il fallait obtenir. En tout cas, merci, parce que cela faisait longtemps que nous attendions ce résultat.

Émile MEUNIER souhaite intervenir pour le groupe écologiste. Je vous passe la parole.

**M. MEUNIER** – Merci. Monsieur le président, mes chers collègues, nous étions intervenus lors de la délibération concernant l'intérêt métropolitain de cette ZAC et nous nous étions opposés pour une raison que chacun peut comprendre. Il s'agit d'un bassin d'emploi industriel sur place qui sera remplacé par un ensemble de logements. Monsieur le président, vous vous étiez engagé à ce que les emplois puissent être redirigés sur le territoire, donc que les ateliers, les entreprises puissent trouver une place sur le territoire. Ce travail, semble-t-il, commence à être mené, mais nous avons prévu un déplacement sur place avec le président de la commission Aménagement et voulons des garanties.

Pourquoi ? Lorsque nous avons voté le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), une chose nous tenait vraiment à cœur, c'est que lorsqu'on fait des ZAC, il y ait une mixité des fonctions au sein de la ZAC, c'est-à-dire des logements, des commerces, des équipements publics, un espace vert et des emplois. Or, dans cette ZAC, un peu en contradiction avec les grandes orientations du SCoT, il manque les emplois, si ce n'est quelques commerces au rez-de-chaussée. Si nous avons la garantie que les emplois restent sur le territoire le plus proche possible, peut-être que les choses iront mieux dans notre vision de ce projet. Pour l'instant, nous n'en avons pas la garantie absolue. Nous nous abstiendrons en attendant le déplacement sur place le 9 mars prochain, avec les élus, le maire du Blanc-Mesnil et, je remercie évidemment toutes celles et tous ceux à la Métropole qui travaillent à ce projet en vue de l'amélioration. Merci.

**M. OLLIER** – Merci beaucoup d'être intervenu pour le groupe écologiste. Je voudrais ajouter que la commission présidée par notre ami Philippe MONGES, qui est de votre groupe, a voté favorablement ce projet et que vous étiez présent à cette commission. Je comprends bien qu'aujourd'hui, vous vous posiez des questions. Je croyais y avoir répondu au cours de la réunion que nous avons eue. Je ne suis pas un magicien et je fais en sorte de tirer la charrue comme le bœuf peut la tirer, mais ce n'est pas moi qui décide de l'implantation des emplois directement. Nous ne pouvons que les inciter.

Dans la perspective que nous avons préparée avec cette ZAC, il y a des perspectives de création d'emplois, mais c'est vrai, ils ne sont pas encore créés puisque les travaux de la ZAC n'ont pas encore commencé. Je crois qu'il faut avoir confiance dans la mise en œuvre. Je ne pense pas que le maire soit complètement déraisonnable dans ce projet. Je pense que ce que nous avons approuvé va permettre d'avoir un équilibre entre la densité de construction, la création des emplois qui sont des emplois essentiellement de commerce et d'activité et non pas des emplois industriels et que le maximum sera fait.

J'espère que la visite que vous ferez avec vos collègues permettra de vous rassurer. Par rapport aux perspectives, je suis personnellement en phase avec ce qui est prévu et j'accepte bien volontiers de constater et, je suis bien obligé, les efforts qui ont été faits par Thierry MEIGNEN et le nouveau maire. Ils ont effectivement respecté les orientations de la Métropole. Quand des maires veulent aller dans un sens, la Métropole est là pour les aider, mais lorsque la Métropole a des projets et des idées dans une opération métropolitaine, il est tout de même souhaitable que les maires suivent les objectifs de la Métropole qui sont validés ici, dans ce Conseil. C'est ce qui s'est passé. *A priori*, Monsieur MEUNIER, je fais confiance, j'espère que ce que nous avons prévu se réalisera et que vous serez avec nous pour constater que les engagements sont respectés.

D'autres interventions ?

Je mets aux voix.

-----

**CONSTATE** que la concertation s'est déroulée conformément aux modalités prévues dans la délibération CM2023/10/12/08 du Conseil métropolitain du 12 octobre 2023.

**APPROUVE** le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC de la Molette au Blanc-Mesnil, annexé à la présente délibération.

**INDIQUE** que la présente délibération sera notifiée au maire du Blanc-Mesnil.

**PRÉCISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

**NPPV : 2 (Messieurs Manuel AESCHLIMANN, Quentin GESELL)**

**ABSTENTIONS : 15 (Mesdames Léa BALAGE EL MARIKY représentée par Marie-Pierre MARCHAND, Virginie DASPET, Anne de RUGY, Alexandra JARDIN, Fatoumata KONÉ, Marie-Pierre MARCHAND, Hélène PECCOLO, Karina PEREZ, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Messieurs David BELLARD représenté par Sylvain RAIFAUD, Patrick CHAIMOVITCH, François DECHY, Emile MEUNIER, Philippe MONGES, Sylvain RAIFAUD)**

-----

Merci beaucoup. C'est important d'avoir ces débats, parce qu'il y a des doutes, des interrogations. Nous essayons de fixer la ligne et d'être sérieux pour la respecter, c'est ce que nous faisons. Je pense d'ailleurs que le groupe écologiste est le premier conscient du fait que nous faisons tout ce que nous pouvons pour faire en sorte de respecter la ligne commune.

#### **04. DÉCLARATION D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN DU SOUTIEN FINANCIER AU PROJET DU THÉÂTRE NANTERRE-AMANDIERS ET APPROBATION DE CONVENTION BILATÉRALE DE FINANCEMENT AVEC LA VILLE DE NANTERRE**

---

**M. GICQUEL** – Pour mémoire, l'opération concerne le grand chantier de réhabilitation du théâtre des Amandiers, pôle artistique d'excellence de dimension nationale et européenne. Ce grand chantier de réhabilitation, donc de remise aux normes va également permettre la création d'une troisième salle de spectacle, ainsi que la réorganisation de son restaurant et de sa librairie.

Au passage, la Métropole du Grand Paris avait déjà répondu favorablement à une demande de subvention en 2018, au titre du Fonds d'Intérêt Métropolitain (FIM), avec une participation de 1 M€. Cette délibération propose donc d'en déclarer l'intérêt métropolitain au titre du fonds des Équipements structurants et ce faisant, la Métropole pourrait ainsi financer complémentaires cette opération à hauteur de 3 M€. L'ensemble de cette opération présente un coût global supérieur à 58 M€, ce qui porterait ainsi la participation de la Métropole du Grand Paris à hauteur de 6,82 % de l'ensemble du plan de financement.

Voilà, Monsieur le président, chers collègues, l'objet de cette délibération.

**M. OLLIER** – Merci. En tant que maire de Rueil-Malmaison, juste voisin de Nanterre, je peux témoigner de la grande efficacité de ce magnifique théâtre.

Y a-t-il des interventions ?

Il n'y en a pas, je mets aux voix.

-----

**DÉCLARE** d'intérêt métropolitain le soutien financier pour le projet de réhabilitation du théâtre Nanterre-Amandiers à Nanterre.

**APPROUVE** le projet de convention bilatérale de financement joint.

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer le projet de convention et tous les actes afférents.

**DIT** que les crédits afférents seront imputés en section d'investissement sur l'autorisation de programme « Z15100005 – Fonds des équipements structurants », opération « Théâtre Nanterre-Amandiers ».

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

**NPPV : 1 (Monsieur Manuel AESCHLIMANN)**

#### **05. PRISE EN CONSIDÉRATION DU SECTEUR PORTE SAINT-GERMAIN À ARGENTEUIL EN VUE D'ÉTUDE L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN**

---

**M. BENISTI** – Il s'agit du quartier de la Porte Saint-Germain qui longe les berges de la Seine à Argenteuil. C'est un périmètre très important de 75 hectares entre le quartier Val Notre-Dame, le centre-ville, la Seine et la ville de Bezons. Il représente un potentiel majeur de renouvellement urbain, pouvant bénéficier à l'ensemble de la ville d'Argenteuil, au territoire Boucle Nord de la Seine et je dirais plus largement au territoire métropolitain. Ce renouvellement s'inscrit d'ores et déjà dans plusieurs dispositifs partenariaux et notamment un contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) signé en 2021, dont la Métropole était un des signataires.

La ville d'Argenteuil souhaite ouvrir une seconde phase du projet qui permette de fixer un nouveau cadre opérationnel. Cette nouvelle étape pour le projet est initiée par la saisie de l'opportunité du départ de l'entreprise Dassault sur un site de 13 hectares situé à l'est de ce secteur. La présente délibération vise, en fin de compte, à proposer de prendre en considération le secteur du projet de la Porte Saint-Germain - Berges de Seine pour la Métropole, pour réaliser des études en vue d'une déclaration d'opération d'intérêt métropolitain. Il n'y a évidemment aucune incidence financière. C'est un projet qui en vaut la peine. Avec 73 hectares, je pense que ce sera un des projets les plus importants de la Métropole pour les prochaines années.

**M. OLLIER** – Merci, Jacques-Alain. Je rappelle qu'Argenteuil est la cinquième ville de la Métropole et que nous sommes en train de changer complètement la configuration de cette ville avec le projet que nous avons engagé. Heureusement qu'Argenteuil, même étant dans le Val-d'Oise, nous a rejoints. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions sur ce projet ? Il n'y en a pas, je mets aux voix.

-----

**DÉCIDE** de prendre en considération le secteur de la Porte Saint Germain Berges de Seine à Argenteuil, pour lequel la Métropole du Grand Paris va conduire des études pour analyser l'opportunité de définir une future opération d'aménagement d'intérêt métropolitain.

DIT que les dépenses afférentes seront imputées au chapitre 011 du budget principal 2025.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

**NPPV : 1 (Monsieur Manuel AESCHLIMANN)**

❖ **Héritage olympique et paralympique**

**06. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION POUR L'ANNÉE 2025**

---

**M. OLLIER** – Quentin GESELL devait présenter cette délibération, mais il y a des problèmes techniques.

Cette délibération est destinée à approuver une convention de partenariat avec la Fédération Française de Natation (FFN). Nous avons accepté que cette dernière s'installe dans le Centre Aquatique Olympique, qui appartient à la Métropole, pour sa section plongeon, car le Centre Aquatique Olympique est équipé du seul plongeoir homologué en plongeon double à hauteur de 10 mètres en France. Je le rappelle à ceux qui auraient pu l'oublier.

C'est dans cette collaboration avec Gilles SEZIONALE, président de la FFN, que nous avons d'autres projets de coopération avec une convention de partenariat pour un coût de 100 000 € pour la Métropole, ce qui nous permettra d'avoir du 28 février jusqu'au 2 mars la coupe du monde de natation artistique dans notre Métropole, du 9 au 11 mai le Giant Open, qui est une des plus grosses opérations de natation mondiale, puis du 23 au 26 juillet 2025, la coupe d'Europe de nage libre, mais cette fois-ci à Grenelle dans le cadre de la Métropole.

Quelqu'un souhaite-t-il poser une question ? Non.

**M. GESELL** - Merci Président, pour cette parfaite présentation et bonjour à tous les collègues. Je suis désolé, le micro ne voulait pas s'activer.

**M. OLLIER** - Quentin a fait un travail énorme pour les Jeux olympiques et pour le sport. Il incarne parfaitement la Métropole et je l'en remercie.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets aux voix.

-----

**APPROUVE** les termes du projet de convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la Fédération Française de Natation annexé à la présente délibération.

**ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement d'un montant total de 100 000 € (cent mille euros) à la Fédération Française de Natation.

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.

**DIT** que les crédits afférents seront inscrits au chapitre 65 du budget 2025 de la Métropole du Grand Paris.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

❖ **Partenariat stratégique**

**07. CONVENTION OPERATIONNELLE D'APPLICATION 2025 AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE**

---

**M. CESARI** – Monsieur le président et chers collègues, nous avons adopté une convention cadre de partenariat avec la Chambre régionale d'Agriculture de la région Île-de-France l'année dernière, qui porte sur la séquence 2024-2026. Dans la foulée, nous avons adopté également la convention opérationnelle d'application pour l'année 2024. Ce sont des conventions annuelles qui permettent de faire le point à chaque renouvellement.

Il vous est donc proposé aujourd'hui d'adopter la convention opérationnelle d'application pour 2025, qui s'inscrit évidemment dans la continuité des actions menées l'année dernière : sensibilisation des collectivités, formation et accompagnement des agriculteurs, mise en relation avec les collectivités, etc., avec la Chambre régionale d'Agriculture. Celle-ci s'engage de son côté notamment à réaliser des missions d'expertise, de mettre à disposition des données et d'animer des actions pour le compte de la Métropole.

Le budget pour l'année 2025 est de 111 000 €. La commission Biodiversité et Nature en ville s'est réunie le 24 janvier 2025 et s'est prononcée favorablement à l'unanimité.

**M. OLLIER** - Merci. Je rappelle que j'avais négocié cette convention avec Christophe HILLAIRET, qui était le président de la Chambre régionale. Il a renoncé à se représenter et Damien GREFFIN a été élu vendredi dernier président de la Chambre régionale d'Agriculture. Nous pouvons le féliciter et il aura à cœur, certainement, au salon de l'Agriculture, de défendre cette convention que nous voulons mettre en œuvre avec lui.

Y a-t-il des questionnements ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

-----

**APPROUVE** la convention opérationnelle d'application 2025 entre la Métropole du Grand Paris et la Chambre d'Agriculture de région Ile-de-France, jointe en annexe de la délibération.

**FIXE** le montant de la subvention de fonctionnement versée à la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France à 111 000 € (cent onze mille euros) au titre de la convention opérationnelle d'application pour la période 2025.

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer ladite convention et tous les actes afférents.

**DÉLÈGUE** au Bureau de la Métropole la possibilité de conclure des avenants au projet de convention d'application ci-annexé, objet de la présente délibération, hors modification substantielle.

**PRÉCISE** que les dépenses seront imputées au chapitre 65 du budget 2025, sous réserve d'inscription des crédits.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

❖ **Coopérations territoriales**

**08. CONVENTION CADRE DE COOPÉRATION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ESSONNE**

---

**M. COURTOIS** - C'est la quatrième convention que nous signons avec un département. Nous avons déjà signé trois conventions : la première en 2022 avec le département de la Seine-Saint-Denis, le 16 décembre 2022 avec le Val-de-Marne et le 9 avril 2024 avec Paris La Défense, puisque le département des Hauts-de-Seine nous a indiqué qu'il souhaitait effectivement une convention directe entre la Métropole du Grand Paris et Paris La Défense.

C'est la première fois que nous signons une coopération avec un département partiellement inclus dans le périmètre de la Métropole, à savoir le département de l'Essonne.

À travers la présente convention cadre de coopération et de partenariat, la Métropole s'engage à travailler avec le département de l'Essonne sur les grands projets de ce territoire et à prévoir le soutien financier de certains investissements majeurs en liaison avec les compétences de la Métropole et les politiques métropolitaines. Les sujets de coopération se regroupent autour de trois sujets fondamentaux : la cohésion sociale et territoriale des communes de la Métropole et de l'Essonne, une société plus respectueuse de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie. Les thèmes de coopération qui en résultent concernent principalement le cycle de l'eau et la GeMAPI, sujet auquel la Métropole du Grand Paris est particulièrement attachée, ainsi que les mobilités douces, le développement des énergies renouvelables, l'alimentation et les circuits courts.

Prévue pour une durée de trois ans, la présente convention cadre pose les fondations d'une coopération durable. Elle pourrait être déclinée en convention opérationnelle notamment.

Une convention ultérieure interviendra pour définir les modalités de soutien de la Métropole pour la réalisation de liaisons cyclables et piétonnes au-dessus de la Seine sur la RD 931 à hauteur de 1,5 M€.

**M. OLLIER** - Magnifique projet de coopération. Sincèrement, je remercie le président François DUROVRAY d'avoir accepté de comprendre que la Métropole n'a que l'intention d'apporter un soutien pour continuer les actions qu'elle a engagées en dehors de l'aire métropolitaine. C'est une position intelligente et positive pour le département de l'Essonne.

Je crois que Sébastien BÉNÉTEAU souhaite intervenir. Vous avez la parole, Sébastien.

**M. BÉNÉTEAU** - Merci, Président. Bonjour, chers collègues. Je voulais effectivement rappeler au nom de l'ensemble des élus essonniers de la Métropole, que nous sommes très satisfaits de la signature de cette convention. Nous remercions évidemment l'ensemble des services de la Métropole, le président, le vice-président, qui ont travaillé sur ce projet, ainsi que le département par l'intermédiaire de François DUROVRAY. Nous sommes vraiment très heureux de cette coopération sur une durée de trois ans.

**M. OLLIER** - Merci, Sébastien. Cela me touche que cette déclaration confirme les bonnes intentions de la Métropole.

Y a-t-il des questions ? Non, tout ceci est positif.

Je mets aux voix.

-----

**APPROUVE** la convention de coopération conclue entre la Métropole du Grand Paris et le département de l'Essonne.

**PRÉCISE** qu'une convention ultérieure interviendra afin de définir les modalités de soutien de la Métropole pour le projet de réalisation de liaisons cyclables et piétonnes au-dessus de la Seine sur la RD 931 à hauteur de 1 500 000 € (un million cinq cent mille euros).

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondants et à suivre la bonne exécution de la présente convention.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

❖ Biodiversité et Nature en ville

## **09. CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT POUR LA PÉRIODE 2025-2027 ET CONVENTION D'APPLICATION 2025 AVEC L'ÉTAT ET L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF) POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE FORESTIER ET L'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES FORÊTS DOMANIALES MÉTROPOLITAINES**

---

**Mme MARSIGNY** – Président, chers collègues, nous avons conclu une convention pluriannuelle de partenariat 2022-2024 avec l'État et l'Office National des Forêts (ONF). Nous avons mobilisé un certain nombre de financements pour cette période. Afin de poursuivre les efforts autour de la protection du patrimoine forestier et de l'accueil du public dans les forêts domaniales métropolitaines, nous avons souhaité renouveler ce partenariat. Les grands axes de celui-ci sont de repenser l'accueil en forêt, protéger la forêt et sa biodiversité, améliorer le cadre de vie et sensibiliser la société aux enjeux forestiers.

Ce partenariat doit permettre de mobiliser près de 600 000 €, dont 300 000 pour la Métropole, 200 000 pour l'ONF et 100 000 pour l'État. Cette convention a également vocation à s'associer avec des financeurs complémentaires, tels que les communes, les départements, Île-de-France Nature, par exemple.

La convention sera précisée chaque année par une convention d'application définissant les programmes d'action. En 2025, il est proposé le programme suivant :

En investissement, embellir et protéger l'étang de Trivaux dans la forêt de Meudon, restaurer le mobilier bois situé en forêt de Notre-Dame et La Grange, rénover le parking du pavé de Meudon.

En fonctionnement, organiser des animations pour sensibiliser les plus jeunes, renouveler les brigades équestres et entretenir les forêts domaniales.

En matière d'investissement, la Métropole finance les projets prévus dans le programme d'actions présenté à l'article 2 de la convention. En matière de fonctionnement, ce sont les fiches actions.

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention cadre de partenariat pour la période 2025-2027, de fixer le montant du financement de la Métropole, d'autoriser le président à signer, de déléguer au Bureau la possibilité de conclure des avenants, de préciser que les dépenses de fonctionnement seront imputées dans un certain nombre de chapitres et d'approuver la convention d'application conclue entre la Métropole, l'État et l'ONF. Merci, Président.

**M. OLLIER** – Merci à toi, Madame la déléguée aux espaces boisés et aux forêts pour la Métropole. Je vous rappelle que le lundi 24 février 2025, tu interviendras au salon de l'Agriculture, au moment de la signature de cette convention avec le préfet de région et la directrice générale de l'ONF. C'est un moment auquel je vous invite à participer, ce sera très sympa.

Nous avons six forêts domaniales dans le périmètre de la Métropole : la forêt de Fausses Reposes sur les communes de Chaville, Marnes-la-Coquette, Sèvres, Ville d'Avray, la forêt de la Malmaison sur Rueil-Malmaison et Vaucresson, Verrières à Clamart, Chatenay-Malabry, Meudon à Meudon, Clamart, Chaville et Sèvres, Notre-Dame à Boissy-Saint-Léger, La Queue-en-Brie, Marolles-en-Brie, Noisieu, Santeny, Sucy-en-Brie et la forêt de La Grange à Limeil-Brévannes, Valenton, Villecresnes. Ce n'est pas rien, car cela concerne des communes de l'ouest et de l'autre côté et nous sommes tous concernés par ces poumons verts et nous faisons tout pour protéger l'aire métropolitaine. Merci pour ton travail, chère Brigitte.

Des questions ?

Je mets aux voix.

---

#### **09-1 : CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'ETAT ET L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF) POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE FORESTIER ET POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES FORÊTS DOMANIALES MÉTROPOLITAINES POUR LA PÉRIODE 2025-2027**

---

**APPROUVE** la convention cadre de partenariat entre la Métropole du Grand Paris, l'État et l'Office National des Forêts, pour la période 2025-2027, dont le projet est joint en annexe de la délibération.

**FIXE** le montant total de financement métropolitain à l'Office National des Forêts à 300 000 € (trois cent mille euros) maximum par an dans le cadre de la convention cadre 2025-2027, répartis entre une subvention de 200 000 € (deux cent mille euros) en fonctionnement et une subvention en investissement de 100 000 € (cent mille euros) maximum à due concurrence des réalisations, soit 900 000 € (neuf cent mille euros) maximum au total sur la période 2025-2027.

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer le projet de convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris, l'État et l'Office National des Forêts, pour la période 2025-2027 et tout acte y afférent.

**DÉLÈGUE** au Bureau de la Métropole la possibilité de conclure des avenants à la convention cadre ci-annexée, hors modifications substantielles.

**PRÉCISE** que la subvention annuelle fera l'objet d'une convention d'application précisant chaque année le programme d'actions opérationnel.

**PRÉCISE** que les dépenses de fonctionnement sont imputées au chapitre 65 des budgets 2025 et suivants, et que les dépenses d'investissement sont imputées à l'autorisation de programme « Z17600001 - Valorisation des espaces naturels », opération « 20042 Partenariat ONF ».

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

#### **09-2 : CONVENTION D'APPLICATION AVEC L'ETAT ET L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF) POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE FORESTIER ET POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES FORÊTS DOMANIALES MÉTROPOLITAINES POUR L'ANNÉE 2025**

---

**APPROUVE** la convention d'application conclue entre la Métropole du Grand Paris, l'État et l'Office National des Forêts, pour l'année 2025, dont le projet est joint en annexe de la délibération.

**FIXE** le montant de la subvention au titre de la convention d'application 2025 à 300 000 € (trois cent mille euros), répartis entre une subvention de 200 000 € (deux cent mille euros) en fonctionnement et une subvention en investissement de 100 000 € (cent mille euros) maximum à due concurrence des réalisations.

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer le projet de convention d'application pour l'année 2025, conclu entre la Métropole du Grand Paris, l'État et l'Office National des Forêts et tout acte y afférent.

**DÉLÈGUE** au Bureau de la Métropole la possibilité de conclure des avenants à la convention d'application 2025 ci-annexée, hors modifications substantielles.

**PRÉCISE** que les dépenses de fonctionnement seront imputées au chapitre 65 du budget 2025, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants, et que les dépenses d'investissement seront imputées à l'autorisation de programme « Z17600001 - Valorisation des espaces naturels », opération « 20042 Partenariat ONF ».

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

#### **10. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT AU TITRE DU PROJET EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ : AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE LA ZAC SEVRAN TERRE D'AVENIR (PHASE 1) PORTÉ PAR GRAND PARIS AMÉNAGEMENT**

---

**M. BOULARD** - En remplacement de notre collègue empêchée techniquement, Fatoumata KONE, vice-présidente, je vais rapporter cette délibération. Vous savez que le plan

Biodiversité métropolitain a été adopté en 2022. Il élabore une stratégie permettant d'intégrer la biodiversité dans l'aménagement du projet métropolitain.

Le projet de la ZAC Sevrans Terre d'Avenir, porté par Grand Paris Aménagement, vise à valoriser une friche agricole de 27 hectares pour la transformer en un parc agro-urbain. Cet espace s'intégrera à l'arc paysagé de la Seine-Saint-Denis (parc de la Poudrerie, parc du Sausset).

Ce parc permettra de relier Sevrans et Villepinte grâce à des cheminements piétons et cyclables. Il aura une vocation écologique, agricole et de loisirs et servira de laboratoire pour la gestion écologique. Naturellement, la biodiversité est au cœur de ce projet et sera préservée avec l'aménagement de prairies, de haies, de zones enherbées et d'espaces dédiés à la faune et à la flore. Cinq hectares seront réservés pour une agriculture productive, respectueuse des sols et sans intrants chimiques, qui répondra aux besoins alimentaires locaux et aux ambitions du futur plan alimentaire métropolitain.

La commission Biodiversité et Nature en ville, qui s'est réunie le 24 janvier dernier, a voté à l'unanimité ce projet.

**M. OLLIER** – Merci, Geoffroy. S'il n'y a pas de questions, je mets aux voix.

-----

**DÉCIDE** l'octroi d'une subvention d'investissement au projet « Aménagement des espaces publics de la ZAC Sevrans Terre d'Avenir (phase 1) » porté par Grand Paris Aménagement, pour 3 314 511 € (trois millions trois cent quatorze mille cinq cent onze euros) :

Maître d'ouvrage (collectivité concernée)	Projet	Montant éligible du projet	Taux arrondis calculé de la subvention	Montant de la subvention attribuée au titre du Fonds biodiversité
Grand Paris Aménagement	Aménagement des espaces publics de la ZAC Sevrans Terre d'Avenir (Phase 1)	4 208 903€ (coût total de 7 934 248 €)	78,75 % (41,77 % du projet)	3 314 511 €

**APPROUVE** le projet de convention de financement ci-annexé, qui définit les modalités de financement du projet d'aménagement des espaces publics de la ZAC Sevrans Terre d'Avenir (phase 1) à Sevrans, porté par Grand Paris Aménagement, tel que mentionné ci-dessus.

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer la convention de partenariat et de financement et tous les actes afférents.

**AUTORISE** le président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissement financés par la Métropole du Grand Paris au titre des projets en faveur de la biodiversité.

**PRÉCISE** que le bénéficiaire de la subvention s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la Métropole du Grand Paris.

**DÉLÈGUE** au Bureau de la Métropole la possibilité de conclure des avenants à la convention de partenariat et de financement entre Grand Paris Aménagement et la Métropole du Grand Paris, hors modification substantielle.

**PRÉCISE** que les crédits seront imputés sur l'autorisation de programme « ZI7600003-Fonds Biodiversité ».

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

**NPPV : 5 (Madame Valérie MONTANDON, Messieurs Emmanuel GREGOIRE, Michel LEPRETRE, Patrick OLLIER, Pascal PELAIN)**

❖ **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI)**

**11. APPROBATION DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE L'ENTRETIEN DU MORBRAS DANS SA PARTIE MÉTROPOLITAINE**

---

**M. OLLIER** – Vous n'ignorez pas que nous avons décidé, dans le cadre de la Métropole et dans le cadre de son action GeMAPI, d'engager des renaturations de berges. Je pense notamment à Villeneuve-Saint-Georges, chère Kristell, où la Métropole a dépensé beaucoup d'argent pour la renaturation des berges de l'Yerres. Nous agissons aussi sur le Morbras, la Vieille Mer, le Sausset, nous avons ouvert plusieurs tronçons de la Bièvre. Nous sommes très fiers de ce que nous faisons dans le cadre de cette écologie, de défense, de réouverture surtout et d'entretien des cours d'eau métropolitains.

Il s'agit de l'approbation du renouvellement de l'intérêt général de l'entretien du Morbras pour sa partie métropolitaine. Nous avons beaucoup travaillé sur le Morbras et je pense à ce que nous avons fait avec le syndicat mixte du Morbras amont, dont le président Hocine OUMARI vient régulièrement à nos réunions. Ils sont parfaitement conscients de ce travail. Le 11 octobre 2019, le Conseil a approuvé la déclaration d'intérêt général de l'entretien du Morbras aval et là, il s'agit par approbation du renouvellement de cet intérêt général, de pouvoir aller plus loin.

La vallée du Morbras s'étend sur environ 55 km<sup>2</sup>, 34 kms de cours d'eau. Cinq communes métropolitaines sont traversées par le Morbras dont certaines sont représentées ici : La Queue-en-Brie (Jean-Paul FAURE-SOULET), Noiseau (Yvan FEMEL), Ormesson-sur-Marne

(Marie-Christine SEGUI), Sucy-en-Brie (Olivier TRAYAUX) et Bonneuil-sur-Marne (Denis OZTORUN).

Il est très intéressant d'avancer dans ce domaine, même si tous les membres de la Métropole ignorent le travail que nous faisons sur le Morbras. Il faudrait peut-être sortir un fascicule particulier pour le distribuer à tous les membres de la Métropole, pour insister sur le programme de rénovation et d'entretien des rives de nos rivières et de nos cours d'eau, pour bien montrer ce que nous faisons sur l'aire métropolitaine.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

-----

**RECONNAIT** le caractère d'intérêt général de l'entretien du Morbras et de ses affluents sur le bassin aval, tel que précisé dans le dossier ci-annexé.

**MANDATE** le président ou son représentant pour solliciter du préfet du Val-de-Marne la prise d'un nouvel arrêté de Déclaration d'Intérêt Général.

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette procédure.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

-----

**Mme SÉGUI** – Puisque tu citais effectivement des travaux engagés sur le Morbras, je voulais remercier la Métropole très sincèrement parce que, vraiment, nous avons de gros soucis d'inondation. Merci à la Métropole de nous accompagner, car nous en avons véritablement besoin et cela fait longtemps que nous attendons des travaux de cet ordre. Merci Président, merci à la Métropole.

**M. OLLIER** – Merci de l'avoir dit. Je suis allé sur place et j'ai pu constater, avec toi d'ailleurs, les problèmes que cela posait et qui se posent de moins en moins, car nous faisons effectivement des travaux conséquents. Merci, Marie-Christine.

## **12. AVIS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS SUR LES ENJEUX DE GESTION DE L'EAU ET DES RISQUES D'INONDATION SUR LE BASSIN SEINE-NORMANDIE**

---

**M. COURTOIS** – Je rapporte à la place de Didier GONZALES, qui est excusé.

Dans le cadre de l'élaboration de son Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de son plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI), le comité de bassin Seine-Normandie et l'État sont tenus de consulter les assemblées obligatoires. Depuis le 25 novembre 2024 et jusqu'au 25 mai 2025, le public est ainsi invité à donner son avis sur les enjeux et les défis à relever pour préparer la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau et la stratégie de gestion des risques d'inondation du bassin Seine-Normandie. C'est dire que c'est un enjeu tout à fait essentiel.

Les premières informations indiquent des enjeux très similaires à ceux des documents 2022-2027 actuels, en tenant compte néanmoins plus fortement du changement climatique et, je crois que c'est une excellente chose. La Métropole ne fait pas partie des assemblées obligatoires, mais demande à être intégrée aux acteurs consultés au titre de ses compétences « GeMAPI » et « Aménagement du territoire ».

Il appartient au Conseil d'approuver le projet d'avis de la Métropole concernant la gestion de l'eau sur le bassin Seine-Normandie. La commission Biodiversité et Nature en ville, le 24 janvier 2025, a émis un avis favorable à l'unanimité.

**M. OLLIER** – Merci de cette délibération. Je participe au comité de bassin qui est présidé par notre ami Nicolas JUILLET. Un travail tout à fait remarquable et sincèrement, je souhaite que cette délibération « GeMAPI » soit votée pour nous encourager à aller encore plus loin dans ce domaine. La commission Biodiversité et Nature en ville a voté à l'unanimité.

Y a-t-il des observations ? Personne ne demande la parole, ni sur l'écran, ni dans la salle.

Je mets aux voix.

-----

**DEMANDE** que la Métropole du Grand Paris fasse partie des acteurs consultés dans le cadre des futures consultations sur les enjeux de l'eau du bassin Seine-Normandie, au titre de l'article R.212-6 du code de l'environnement.

**APPROUVE** les projets d'avis de la Métropole du Grand Paris émis respectivement sur les enjeux de la gestion de l'eau et des risques d'inondation du bassin Seine-Normandie.

**DIT** que la présente délibération relative à l'avis de la Métropole dans le cadre de la consultation sur les enjeux de l'eau sur le bassin Seine-Normandie et ses deux annexes seront notifiées au président du comité de Bassin Seine Normandie et au préfet coordonnateur de Bassin

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

## ❖ Transition écologique et énergétique

### **13. DISPOSITIF « MÉTROPOLE ROULE PROPRE » : AVENANT N° 1 DE LA FIN DE CONVENTION INITIALE, CONVENTION DE MANDAT RELATIVE À LA GESTION DU DISPOSITIF AVEC L'AGENCE DES SERVICES DE PAIEMENT ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE PROPRE DANS LE CADRE DU GUICHET UNIQUE AVEC L'ÉTAT**

---

**M. GUIRAUD** – Monsieur le président, chers collègues, je vous présente trois délibérations en une à propos du dispositif « Métropole roule propre ». Je rappelle que c'est une aide complémentaire à des dispositifs, notamment d'État, à savoir la prime à la conversion et le bonus écologique. Depuis 2018, nous demandons constamment à l'État de prendre des mesures pour réduire le coût élevé restant à la charge des personnes concernées en ce qui a trait à l'aide financière. Il se trouve que c'est l'objet de la délibération en ce moment. Il y a eu une évolution sous forme d'un décret le 29 novembre dernier, mais hélas, cette évolution a eu lieu dans la mauvaise direction, car non seulement elle ne comble pas l'écart pour le reste à charge, mais elle l'aggrave en supprimant la prime à la conversion et en réduisant le bonus écologique. Ceci pose d'abord un problème juridique, car notre dispositif « Métropole roule propre » est complémentaire à la prime à la conversion. Dès lors que la prime n'existe plus, que devient notre dispositif complémentaire ? Ce problème juridique a été résolu par un courrier qu'Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, a adressé au président directeur général de l'agence de services de paiements. Ce courrier disait que nous pouvons sortir du cadre réglementaire et, dans le cadre d'une période transitoire qui va nous porter jusqu'au mois de mars 2026, continuer d'instruire les dossiers « Métropole roule propre ».

C'est pourquoi nous devons prendre trois délibérations. La première concerne l'établissement d'un avenant de clôture à la convention en cours, précisant les modalités de prise en charge administrative. La seconde permet de passer une nouvelle convention transitoire de mandat qui définira les conditions de modalité d'intervention d'agence de paiement dans le cadre de la gestion de l'aide « Métropole roule propre ». La troisième délibération porte sur l'adaptation du règlement pour permettre l'instruction des aides métropolitaines. C'est la suppression de la référence à la prime à la conversion, l'affirmation du fait que l'on ne bénéficie qu'une seule fois de l'aide métropolitaine et la mise à jour des documents justificatifs à fournir, ainsi que l'affirmation d'une prise en compte de l'ensemble des dossiers déposés à partir du 2 décembre 2024 pour garantir la continuité du dispositif pérenne. Enfin, comme l'écrit la ministre, nous serons tenus de mettre en œuvre un dispositif pérenne d'instruction des aides dans le respect de la réglementation. La prochaine étape à venir devra permettre l'évolution du règlement des aides si cela est souhaité.

Je ne développe pas sur le fond, car au-delà du problème juridique, nous avons un vrai problème politique, car nous n'arrivons déjà pas à faire en sorte que des personnes puissent acheter un nouveau véhicule parce que le reste à charge était trop important. Je rappelle qu'une étude du *think tank* I4CE a bien pointé que non seulement les allocataires du RSA, mais aussi une large fraction des classes moyennes ne peuvent pas y prétendre. Ce n'est pas ce

décret du 29 novembre dernier qui va améliorer les choses. Malgré tout, même si l'État ne fait pas son travail, la Métropole continue à faire le sien. Nous sommes en attente d'un rendez-vous demandé par le président à la ministre Agnès PANNIER-RUNACHER. C'est vrai que nous aurions tout intérêt à dialoguer de façon approfondie avec la ministre, pour essayer de trouver des solutions et sauver le dispositif tout simplement.

**M. OLLIER** – Merci. Je crois que Jacques BAUDRIER a demandé la parole.

**M. BAUDRIER** – Merci, Monsieur le président. Pour intervenir au nom de notre groupe Front de gauche, nous soutenons l'intervention de Daniel GUIRAUD, parce qu'effectivement, il y a un énorme problème politique posé par ce décret du 29 novembre dernier. En 2024, le budget de l'État pour le bonus écologique et la prime à la conversion était de 1,5 Md€, tout comme le budget du malus. Une forme d'équilibre avait été trouvée. Pourquoi pas, mais avec le projet de loi de Finances 2025, nous nous retrouvons avec la suppression de la prime à la conversion et la baisse du bonus à un budget global à 700 millions. Le malus, lui, est augmenté à 2,5 Md€. D'une année sur l'autre, nous nous retrouvons avec une ponction sur les automobilistes de 1,8 Md€. Si, de notre point de vue, l'alourdissement du malus peut tout à fait être justifié, du point de vue écologique pour pousser à acheter des véhicules moins polluants, il faut que ce soit compensé par une augmentation du bonus à due concurrence et non pas par une baisse pour permettre aux ménages, en particulier les ménages modestes, d'acheter des véhicules propres, ce qui n'est pas du tout le cas aujourd'hui. Les véhicules neufs d'aujourd'hui, achetés plutôt par les entreprises et les ménages les plus aisés, sont les véhicules d'occasion de demain des classes populaires et des classes moyennes. Dans quelques années, les gens ne pourront plus acheter que des modèles encore plus chers, car l'occasion devient de plus en plus chère. Nous sommes donc dans un cercle vicieux et pas du tout vertueux.

Les hausses du malus ne nous posent aucun problème, puisqu'il est prévu qu'il atteigne 4,5 Md€. En revanche, la baisse du bonus et la suppression de la prime à la conversion sont dramatiques, surtout dans les deux métropoles, dont la nôtre, où la ZFE est toujours en vigueur avec les interdictions imposées. Je pense à tout le moins qu'il faudrait absolument que la prime à la conversion soit remise en place, au moins sur le territoire des deux métropoles concernées par l'interdiction du fait des décisions prises par l'État.

Le règlement « Métropole roule propre » a évolué de façon très positive et nous nous en félicitons à la suite de la prise en compte de nos amendements. La Métropole, dans le cadre de son budget 2025, essaye autant que possible, vu nos capacités financières, de renforcer ce dispositif parce que, comme l'a très justement dit Daniel GUIRAUD, un énorme problème politique est à venir.

**M. OLLIER** – C'est un énorme problème politique que la Métropole rencontre et que je rencontre aussi.

Je mets aux voix.

-----

**13-1 : AVENANT N°1 À LA CONVENTION ENTRE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS, LE MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE ET L'AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT, RELATIVE À LA GESTION DE L'AIDE "MÉTROPOLE ROULE PROPRE !" DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU GUICHET UNIQUE**

---

**APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de création du guichet unique entre la Métropole du Grand Paris, le ministère de la Transition écologique et Solidaire et l'Agence de Services et de Paiement relative à la gestion de l'aide « Métropole Roule Propre ! », modifiant la durée de la convention en cours et précisant les modalités de prise en charge des dossiers déposés par les métropolitains dans le cadre de ce dispositif de guichet unique, tel que jointe en annexe à cette délibération.

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer ledit avenant à la convention entre la Métropole du Grand Paris, le ministère de la Transition écologique et l'Agence de Services et de Paiement et tous les actes y afférent.

**DIT** que la dépense correspondant aux coûts de mise en œuvre de l'avenant à la convention sera imputée au chapitre 011 des budgets 2025 et suivants, sous réserve des décisions budgétaires annuelles.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

**13-2 : CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ET L'AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT RELATIVE À LA GESTION DU DISPOSITIF "MÉTROPOLE ROULE PROPRE !" POUR LE COMPTE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

---

**APPROUVE** la convention entre la Métropole du Grand Paris et l'Agence de Services et de Paiement relative à la gestion de l'aide « Métropole Roule Propre ! » dans le cadre du dispositif du guichet unique, telle que jointe en annexe 2 à cette délibération.

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer ladite convention entre la Métropole du Grand Paris et l'Agence de Services et de Paiement et tous les actes y afférent.

**DIT** que la dépense correspondant aux coûts de mise en œuvre de la convention sera imputée au chapitre 011 des budgets 2025 et suivants, sous réserve des décisions budgétaires annuelles.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

### **13-3 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT "MÉTROPOLE ROULE PROPRE !" POUR L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE PROPRE DANS LE CADRE DU GUICHET UNIQUE AVEC L'ÉTAT**

---

**APPROUVE** le projet de règlement d'attribution de subventions pour l'acquisition d'un véhicule propre « Métropole Roule Propre ! » dans le cadre du guichet unique des aides avec l'État, tel que joint en annexe 3 à cette délibération.

**PRÉCISE** que ce règlement abroge et remplace le règlement approuvé par délibération CM2024/04/09/43 lors du Conseil métropolitain du 9 avril 2024.

**RAPPELLE** que le président ou à son représentant dispose d'une délégation du Conseil métropolitain pour décider d'attribuer les aides dans le cadre de ce règlement, dans la limite des crédits inscrits au budget chaque année.

**RAPPELLE** que le Bureau métropolitain dispose d'une délégation du Conseil métropolitain pour décider de toutes modifications ultérieures du règlement « Métropole Roule Propre ! », à l'exception des montants maximum des aides attribuées.

**RAPPELLE** qu'un bilan de ces dispositifs est réalisé chaque année dans le cadre du rapport de développement durable.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

### **14. PROJET DE SOLARISATION MÉTROPOLITAIN – LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE CONSULTATION AU TITRE DE L'APPEL À INITIATIVE PRIVÉE MÉTROPOLITAIN ET APPROBATION DES DOCUMENTS AFFÉRENTS**

---

**M. GUIRAUD** – Il va être demandé d'approuver les documents de consultation et la convention type d'occupation du domaine public. Le dossier du Conseil comprend quelques éléments sur les délibérations, les règlements de consultation et la convention d'occupation type.

Le périmètre définitif des bâtiments de l'appel à initiative privée a été validé par des études structurelles et compte 31 bâtiments, 8,2 MW de puissance centrale photovoltaïque, 8,1 GW de production estimée et 58 000 m<sup>2</sup> de toiture disponible. À titre de comparaison, par rapport à la production actuelle, il y a un potentiel théorique d'augmentation de 35 % de la production d'électricité photovoltaïque sur le territoire de la Métropole, ce qui n'est pas négligeable.

Huit communes signataires de la convention ont finalement choisi de ne pas intégrer les toitures dans l'appel à initiative privée : La Garennes-Colombes, Meudon, Montreuil, Montrouge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Puteaux, Villecresnes. Le périmètre définitif compte 21 communes : Argenteuil, Aulnay-sous-Bois, Boissy-Saint-Léger, Drancy, Épinay-sur-Seine, Garches, Issy-les-Moulineaux, Joinville-le-Pont, La Queue-en-Brie, Neuilly-Plaisance,

Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Sec, Noisy-le-Grand, Pantin, Paris, Rosny-sous-Bois, Rueil-Malmaison, Sevran, Sucy-en-Brie, Thiais et Viry-Châtillon.

**M. OLLIER** – Merci, Daniel.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas

Je mets aux voix.

-----

**RAPPELLE** que le lancement d'une procédure de type appel à initiatives privées (AIP) métropolitain a été approuvé au Bureau métropolitain du 19 juin 2024.

**APPROUVE** le dossier de consultation de l'AIP métropolitain comprenant le règlement de la consultation (RC) et la convention d'occupation type.

**AUTORISE** le président ou son représentant à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, notamment pour la mise en œuvre et le bon déroulement de l'AIP.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

**NPPV : 1 (Monsieur François-Marie DIDIER)**

## **15. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS ÉNERGIE ET AU TITRE DE LA CONVENTION CADRE AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS ET AUTRES PROJETS FONDS ÉNERGIE**

---

**M. GUIRAUD** – C'est une délibération que je ne voterai pas, non pas que je ne sois pas d'accord, mais simplement parce qu'elle concerne pour un quart du volume budgétaire une grande collectivité dont j'ai l'honneur d'être le premier vice-président.

Il s'agit de délibérer sur des subventions sur quatre opérations de rénovation thermique performante de bâtiments publics, une opération de solarisation et une opération de chaleur renouvelable pour un montant de 3,95 M€ de subventions.

La première subvention est destinée à la société publique locale qui va travailler sur l'extension et l'adaptation du réseau de chaleur de Viry-Châtillon et Savigny-sur-Orge pour 1,6 M€. La seconde porte pour la rénovation thermique de la médiathèque de Saint-Mandé pour 292 000 €. La troisième concerne la rénovation thermique des écoles Boujon et Saint-Germain d'Issy-les-Moulineaux pour 686 000 €. La quatrième concerne la rénovation thermique du centre de loisirs de Clichy-la-Garenne pour 284 000 €. La cinquième et dernière proposition est celle du département de la Seine-Saint-Denis, qui alloue 1 M€ pour la

rénovation énergétique de cinq collèges et enfin La Queue-en-Brie avec le projet de solarisation du centre de loisirs Lamartine pour 14 633 €. L'ensemble représente un total de 3,95 M€ sur une enveloppe globale de projets de 47 M€.

**M. OLLIER** – Merci, Daniel. Je vois enfin qu'il y a deux villes de l'Ouest. Cela me fait tout de même plaisir, avec des dossiers à Clichy-la-Garenne et Issy-les-Moulineaux. Merci pour toutes les autres.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

---

#### **15-1 : FONDS ÉNERGIES MÉTROPOLITAIN : FINANCEMENT D'UNE OPÉRATION DE CHALEUR RENOUELEBLE**

---

**DÉCIDE** l'octroi au titre du Fonds Énergies d'une subvention à l'opération de chaleur renouvelable suivante pour un montant de 1 669 030 € (un million six cent soixante-neuf mille trente euros) :

<b>Projet</b>	<b>Bénéficiaire de la subvention</b>	<b>Montant éligible</b>	<b>Subvention Métropole</b>	<b>%</b>
SPL SEER – Création d'un nouveau doublet géothermique et extension du réseau de chaleur sur Viry-Châtillon et Savigny-sur-Orge	Société Publique Locale SEER (Société d'Exploitation des Energies Renouvelables)	28 226 714 €	1 669 030 €	6 %

**APPROUVE** le projet de convention de partenariat et de financement entre la Société Publique Locale (SPL) Société d'Exploitation des Énergies Renouvelables (SEER) et la Métropole du Grand Paris au titre du fonds Énergies ci-annexé.

**PRÉCISE** que la subvention attribuée par la Métropole du Grand Paris pour le projet de création d'un nouveau doublet de géothermie et d'extension du réseau de chaleur concerne uniquement les dépenses sur les communes de Viry-Châtillon et de Savigny-sur-Orge.

**PRÉCISE** que la subvention métropolitaine vise intégralement à diminuer le tarif de vente de

chaleur à l'usager sur la durée du projet.

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer le projet de convention et tous les actes y afférents.

**AUTORISE** le président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation du projet d'investissement financé par la Métropole du Grand Paris au travers du fonds Énergies.

**PRÉCISE** que le bénéficiaire des subventions s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la Métropole du Grand Paris.

**DÉLÈGUE** au Bureau de la Métropole la possibilité de conclure des avenants au projet de convention de financement ci-annexé, objet de la présente délibération, hors modification substantielle.

**DIT** que les crédits seront imputés en section d'investissement sur l'autorisation de programme « Z17500001-Fonds Énergies », opération « 20090 Fonds Énergies ».

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

**NPPV : 1 (Monsieur François-Marie DIDIER)**

#### **15-2 : FONDS ÉNERGIES MÉTROPOLITAIN : FINANCEMENT D'UNE OPÉRATION DE SOLARISATION**

---

**DÉCIDE** l'octroi au titre du fonds énergies d'une subvention à l'opération de solarisation suivante pour un montant de 14 633 € (quatorze mille six cent trente-trois euros) :

Projet	Bénéficiaire de la subvention	Montant éligible	Subvention Métropole	%
La Queue-en-Brie - Solarisation du centre de loisirs Lamartine	La Queue-en-Brie	36 581 €	14 633 €	40

**APPROUVE** le projet de convention de partenariat et de financement entre La Queue-en-Brie et la Métropole du Grand Paris au titre du fonds Énergies ci-annexé.

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer le projet de convention et tous les actes y afférents.

**AUTORISE** le président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissement financés par la Métropole du Grand Paris au travers du fonds Énergies.

**PRÉCISE** que le bénéficiaire des subventions s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense

déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la Métropole du Grand Paris.

**DÉLÈGUE** au Bureau de la Métropole la possibilité de conclure des avenants au projet de convention de financement ci-annexé, objets de la présente délibération, hors modification substantielle.

**DIT** que les crédits seront imputés en section d'investissement sur l'autorisation de programme « Z17500001-Fonds Énergies », opération « 20090 Fonds Énergies ».

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

**NPPV : 1 (Monsieur François-Marie DIDIER)**

**15-3 : FONDS ÉNERGIES MÉTROPOLITAIN ET CONVENTION CADRE DE COOPÉRATION STRATÉGIQUE AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS : FINANCEMENT DE 4 OPÉRATIONS DE RÉNOVATION THERMIQUE PERFORMANTE DE BÂTIMENTS PUBLICS**

**DÉCIDE** l'octroi au titre du fonds Énergies de subventions aux trois opérations de rénovation performante suivantes pour un montant total de 1 263 483 € (un million deux cent soixante-trois mille quatre cent quatre-vingt-trois euros) :

Projet	Bénéficiaire de la subvention	Montant éligible	Subvention Métropole	%
Saint-Mandé - Rénovation médiathèque	Saint-Mandé	730 061 €	292 025 €	40 %
Issy-les- Moulineaux - Rénovation écoles Boujon & St Germain	Issy-les- Moulineaux	2 288 508 €	686 552 €	30 %
Clichy-la- Garenne - Rénovation centre de loisirs	Clichy-la- Garenne	712 266 €	284 906 €	40 %

**DÉCIDE** l'octroi au titre de la convention-cadre de coopération stratégique avec le département de la Seine-Saint-Denis d'une subvention à l'opération de rénovation thermique performante de cinq collèges pour un montant total de 1 000 000 € (un million d'euros) :

Projet	Bénéficiaire de la subvention	Montant éligible	Subvention Métropole	%
--------	-------------------------------	------------------	----------------------	---

Département de la Seine-Saint-Denis - Rénovation énergétique de 5 collèges	Département de la Seine-Saint-Denis	12 054 380 €	1 000 000 €	8,3 %
--	-------------------------------------	--------------	-------------	-------

**APPROUVE** les projets de conventions de partenariat et de financement entre les porteurs de projet et la Métropole du Grand Paris au titre du fonds Énergies et au titre de la convention-cadre de coopération stratégique avec le département de la Seine-Saint-Denis ci-annexés.

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer les projets de conventions et tous les actes y afférents.

**AUTORISE** le président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissement financés par la Métropole du Grand Paris au travers du fonds Énergies et de la convention-cadre de coopération stratégique avec le département de la Seine-Saint-Denis.

**PRÉCISE** que le bénéficiaire des subventions s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la Métropole du Grand Paris.

**DÉLÈGUE** au Bureau de la Métropole la possibilité de conclure des avenants aux projets de conventions de financement ci-annexés, objets de la présente délibération, hors modification substantielle.

**DIT** que les crédits relatifs aux rénovations de Saint-Mandé, Issy-les-Moulineaux et Clichy seront imputés en section d'investissement sur l'autorisation de programme « ZI7500001-Fonds Énergies », opération « 20090 Fonds Énergies ».

**DIT** que les crédits relatifs à la rénovation de collèges du département de la Seine-Saint-Denis seront imputés en section d'investissement sur l'autorisation de programme « ZI7500001-Fonds Énergies ».

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

**NPPV : 3 (Madame Séverine MAROUN, Messieurs François-Marie DIDIER, Daniel GUIRAUD)**

## **16. DIAGNOSTIC ACOUSTIQUE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS – RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)**

**M. GUIRAUD** – Il s'agit, après avis favorable de la commission Transition écologique et énergétique, de réviser le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Je rappelle que le bruit routier constitue la première source de bruit d'environnement. Comme

le prévoit la convention renouvelée en avril 2024, Bruitparif a réalisé, au nom et pour le compte de la Métropole, un diagnostic acoustique de l'environnement métropolitain. Ce diagnostic permet d'obtenir une hiérarchisation des zones à enjeu prioritaire en matière d'exposition au bruit, d'identifier les acteurs et construire de potentielles stratégies d'intervention.

Après l'élaboration des cartes stratégiques du bruit et l'évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du PPBE métropolitain pour la période 2019 à 2024, le partage du diagnostic acoustique métropolitain constitue une opportunité supplémentaire de définir les actions prioritaires à engager et la révision du PPBE des années 2025-2029 fera l'objet d'une présentation à un prochain Conseil.

Il s'agit d'approuver le renouvellement de la convention cadre et de réviser le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

**M. OLLIER** – Ce n'est qu'un début. Merci beaucoup, Daniel. Il y a plusieurs intervenants : Anne de RUGY, Patrice LECLERC, Hervé GICQUEL et Philippe GOUJON.

**Mme de RUGY** – Je vais intervenir brièvement pour le groupe écologiste avec trois éléments sur ce diagnostic acoustique de la Métropole du Grand Paris.

Premièrement, je tiens à remercier les services et l'agence Bruitparif pour leur diagnostic extrêmement précis et pédagogique. Il nous a permis d'objectiver de manière très précise le ressenti des habitants du Grand Paris face au bruit, aux nuisances sonores et à un bruit souvent assourdissant.

Deuxième chose, ce diagnostic est alarmant du point de vue sanitaire. C'était d'ailleurs la conclusion de tous les membres présents de la commission Transition écologique et énergétique. Pour donner quelques exemples, 83 % des habitants de la Métropole sont exposés à un seuil de bruit routier supérieur aux normes sanitaires de l'OMS et toujours 80 % la nuit. En moyenne, chaque habitant de la Métropole perd 6,7 mois de vie en bonne santé - en moyenne bien évidemment - du fait de l'exposition à ces nuisances sonores routières. Si on prend le bruit cumulé de tous les transports, cela monte à 85 % des habitants de la Métropole qui sont exposés à un bruit qui dépasse les normes sanitaires de l'OMS. Cela fait donc peu de zones calmes dans la Métropole. De plus, 13,6 % sont exposés à un bruit supérieur aux normes réglementaires, qui sont moins exigeantes que les normes de l'OMS. Cela fait en moyenne 8,8 mois de perte d'espérance de vie en bonne santé par habitant de la Métropole du Grand Paris et jusqu'à 12,5 mois, soit une année entière, pour certains établissements publics territoriaux.

Troisième chose, ce rapport nous oblige, ce constat alarmant nous oblige. Ils nous obligent à œuvrer pour une révision exigeante du PPBE, notamment au sujet du bruit aérien qui a augmenté, en particulier la nuit. Également, il nous oblige à prendre au sérieux la question des nuisances des autoroutes urbaines au sein de la Métropole.

Nous appelons donc à un grand plan métropolitain pour des autoroutes apaisées, comme cela a déjà été amorcé dans certains de nos territoires. À la suite du succès de la limitation de la vitesse à 50 km/h sur le périphérique parisien, nous appelons à des autoroutes apaisées dans la Métropole pour réduire les nuisances sonores et évidemment la pollution de l'air. Je vous remercie.

**M. OLLIER** – Merci beaucoup. Je passe la parole à Patrice LECLERC.

**M. LECLERC** – Merci, Monsieur le président. Le diagnostic, de plusieurs centaines de pages, produit par Bruitparif est un outil qui va nous permettre de préparer la révision du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.

Nous le savons, le bruit entraîne des conséquences en matière de santé et ce comme la pollution atmosphérique. Il serait d'ailleurs intéressant de superposer, comme nous le demandons, les cartes des victimes du bruit et celles de la pollution. Nous pourrions peut-être, voire certainement, remarquer que les points noirs bruit sont aussi des zones où les pollutions dépassent les normes de l'OMS. Oui, on meurt plus tôt et on est plus longtemps confrontés à des problèmes de santé quand on est victimes des nuisances accumulées. En regardant bien les cartes, vous verrez que ce sont les villes populaires et les quartiers populaires parisiens qui en sont victimes. Les riverains des autoroutes urbaines ou du périphérique, les habitants des zones de circulation aérienne et ferroviaire sont triplement victimes.

Il faut nous rappeler qu'en 1992, la loi dite Royal prévoyait la résorption des points noirs bruit en 15 ans. Si des progrès ont été faits, il nous reste beaucoup à faire pour améliorer le confort sonore de nos concitoyennes et concitoyens. Pour s'attaquer à ce fléau, il faut d'abord s'attaquer à ses causes : diminuer le recours aux camions, développer le fluvial et le ferroviaire, ainsi que la logistique du dernier kilomètre en utilisant les transports doux et non polluants, modifier le parc automobile, accélérer la pose de revêtements bitumeux plus silencieux, accélérer le programme de protection phonique des habitations, développer des transports publics moins bruyants, renforcer la production d'aéronefs moins polluants et moins bruyants, limiter l'usage de l'avion pour les trajets courts voire les interdire, baisser la vitesse sur les autoroutes urbaines comme cela a été fait sur le périphérique. Manifestement, les premiers avis des habitants sont positifs, alors généralisons les 70 km/h sur les autoroutes A1, A3, A4, A14, A15 et A86.

Une nouvelle fois, l'État est en train de rater un rendez-vous : baisse du fonds vert, baisse des subventions pour adapter le parc automobile, baisse des crédits pour la rénovation du bâti ancien et particulièrement du parc social, démantèlement du fret ferroviaire. Les collectivités territoriales ne peuvent se retrouver seules face à ces défis. Ce gouvernement rate aussi le rendez-vous de la santé publique. La Métropole, comme elle le fait dans le cadre du GeMAPI, doit être leader dans cette action de lutte contre les nuisances. Peut-être pourrions-nous

organiser une rencontre avec le ministre des Transports sur ces questions, en plus de la question de l'augmentation des aides pour aider à une mise en œuvre sociale de la ZFE. Merci.

**M. OLLIER** – Merci à toi, Patrice. Je passe la parole à Hervé GICQUEL.

**M. GICQUEL** – Merci, Monsieur le président. Je voulais à mon tour m'exprimer sur ce sujet pour saluer l'initiative de la Métropole à cet égard. Il est absolument essentiel parce que c'est effectivement un enjeu de santé publique autour du bruit, mais aussi autour de la pollution. De ce point de vue, la ville de Charenton-le-Pont est l'illustration parfaite. En effet, La ville est bordée par l'autoroute A4, comme vous le savez toutes et tous, pour laquelle aucune action n'a été portée par l'État depuis maintenant près de 40 ans. Cette autoroute se trouve en quelque sorte sur la partie sud de la ville, mais elle est elle-même bordée par des habitations et des immeubles de bureaux. À cet égard, l'État n'a jamais été au rendez-vous de cet enjeu lié à la circulation, à la vitesse et à toutes les nuisances que cela peut générer.

Ce que je voulais citer à travers l'exemple de Charenton-le-Pont est que, dès lors que j'ai interpellé l'État sur cette situation, la Métropole s'est portée volontaire pour aider au cofinancement d'une étude liée à une meilleure intégration de cette autoroute urbaine. Le soutien de la Métropole a permis une meilleure intégration urbaine et une meilleure intégration paysagère de cette autoroute et c'est la Métropole qui a permis à l'État de pouvoir lancer le processus d'étude.

Ce que je déplore et que je voudrais partager avec tous mes collègues, c'est une forme d'immobilisme de l'État dans ce domaine, ou encore un processus d'études extrêmement long et toujours repoussé par la direction responsable de ces autoroutes urbaines. Je partage bien volontiers les propos qui viennent d'être tenus et je pense qu'à cet égard, il y a une unanimité des élus sur ces questions tout à fait fondamentales. Nos populations nous attendent sur ces sujets particulièrement, puisque l'État, jusqu'alors, a plutôt fait la sourde oreille, si je peux l'exprimer de la sorte. J'encourage et remercie vivement l'initiative du président, cher Patrick, et le travail exécuté par les services de la Métropole à cet égard. La Métropole joue, de ce point de vue, un rôle tout à fait fondamental.

**M. OLLIER** – Merci, Hervé. Je dirai quelques mots après si vous le voulez bien. Philippe GOUJON, puis Geoffroy BOULARD.

**M. GOUJON** – Merci, Monsieur le président. Mes chers collègues, je voudrais attirer l'attention de notre assemblée sur une source de bruit spécifique. Il s'agit des hélicoptères qui décollent en très grand nombre de l'héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux dans le XV<sup>ème</sup> arrondissement, comme son nom ne l'indique pas. Depuis dix ans, je mène la bataille avec la ville de Paris pour la fermeture définitive de l'héliport. Nous avons pu obtenir, lors du renouvellement de la convention au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la restitution de la moitié du territoire de cet héliport, à savoir 4 hectares. L'idée que nous partageons et défendons, avec notamment Daniel-Georges COURTOIS, est de pouvoir faire bénéficier les Parisiens et les habitants de l'Ouest parisien d'un parc de 8 hectares qui serait sans doute plus utile que cet

hélicoptère dont le trafic a diminué de moitié. Malheureusement, le trafic des hélicoptères les plus bruyants a augmenté.

Le projet consiste à fermer cet hélicoptère pour étendre le parc et le stade Suzanne Lenglen, que les habitants de l'Ouest parisien connaissent bien. Ainsi, ils pourront bénéficier de 8 hectares de verdure et d'équipements sportifs au lieu d'un hélicoptère. Je tiens à rappeler que l'hélicoptère qui décolle peut être entendu par 200 000 personnes à Paris Ouest et dans l'Ouest parisien. Il est vraiment une source de désagréments, aussi bien sonores qu'atmosphériques. Il est donc souhaitable que le prochain PPBE prévoie la fermeture définitive de l'hélicoptère et le transfert du trafic vers de petites hélistations. Merci.

**M. OLLIER** – Merci à toi, Philippe et merci d'avoir respecté le temps de parole. Geoffroy BOULARD, puis Emmanuel GREGOIRE puis Ludovic TORO. Le débat se poursuit.

**M. BOULARD** – Merci, Monsieur le président. C'est un sujet évidemment important qui intéresse de plus en plus nos habitants qui nous sollicitent en tant que maires. C'est une question de santé publique. Dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, nous avons créé un comité local de lutte contre le bruit en milieu urbain. Celui-ci s'appuie notamment sur les travaux de la Métropole du Grand Paris et de l'initiative ayant mené au Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), qui sert de cadre aux actions très concrètes, très locales, menées par notre comité « Bruit », comme on l'appelle.

Dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, c'est le bruit des sirènes des véhicules de secours et de police, particulièrement aux abords du tribunal de grande instance, qui est une source majeure de nuisance. Je veux, d'ailleurs, saluer une étude de Bruitparif, qui est très associée aux travaux de la Métropole sur ces sujets. Cette étude a confirmé l'impact sonore significatif de ces sirènes sur le quotidien des habitants, ce qui renforce la nécessité d'une régulation. Par ailleurs, le dispositif des radars bruit expérimenté par la Métropole du Grand Paris représente une avancée importante. Ces capteurs sont capables de mesurer les niveaux sonores excessifs, d'identifier leur origine et permettront à terme de sanctionner les véhicules trop bruyants. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des actions locales que nous expérimentons à l'échelle du 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris et qui vont être prochainement étendues à l'ensemble de la ville de Paris.

Il y a d'autres sujets évidemment que je ne veux pas aborder, mais le travail partenarial avec la SNCF, comme évoqué tout à l'heure, est particulièrement conclusif. Il concerne notamment la réduction des nuisances ferroviaires, avec la pose par exemple de conduits acoustiques ou la gestion des trains de fret, qui ont évidemment un impact sur la santé de nos habitants.

Je veux donc remercier la Métropole de fournir aux maires ces diagnostics qui permettent d'agir concrètement.

**M. OLLIER** – Merci à toi, Geoffroy. Je passe la parole à Emmanuel GREGOIRE et enfin, à Ludovic TORO pour clôturer le débat.

**M. GREGOIRE** – Merci, Monsieur le président. Je voulais également m'associer aux remerciements sur l'élaboration de ce diagnostic. C'est bien connu, c'est un enjeu de santé environnementale absolument majeur et je voudrais, comme mon cher collègue Patrice LECLERC, souligner la convergence des pollutions atmosphériques avec les pollutions sonores et, en particulier, dans les quartiers « les plus fragiles » et les plus exposés à l'ensemble de ces risques.

Je voudrais également relayer les préoccupations sanitaires des habitants qui se trouvent à proximité de l'héliport comme l'a évoqué à l'instant le maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement, Philippe GOUJON.

Nous continuons à penser qu'il n'y a pas besoin d'un héliport. Il y a partout tous les moyens nécessaires pour l'usage de l'hélicoptère pour des besoins de sécurité civile et de sécurité de l'État sur un plan stratégique d'implantation. Il s'agit donc uniquement d'activités résiduelles, d'hélicoptères de tourisme ou d'affaires et quasiment l'intégralité de l'activité de l'Île-de-France repose sur l'héliport du 15<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Or, cet arrondissement n'a pas moins le droit que les autres à un peu de calme et de repos. Merci.

**M. OLLIER** – Merci à toi, nous convergions tous vers une position commune et unanime. Pour clôturer, Ludovic TORO.

**M. TORO** – Monsieur le président, chers collègues, une approche un peu médicale. Vous avez raison de parler de santé publique, car 50 % des Français ont des problèmes d'écoute, mais surtout, 30 % ont des acouphènes. Je ne sais pas si vous voyez ce que c'est, mais c'est terriblement pesant. Aujourd'hui, 20 millions de personnes entendent siffler dans leur oreille et c'est lié directement au problème de surexposition à des bruits. 11 % des Français sont malentendants, mais surtout, seulement 30 % sont appareillés. C'est un vrai problème de santé publique et il faut tout faire pour diminuer ces chiffres qui sont vraiment accablants. Merci.

**M. OLLIER** – Merci beaucoup. Daniel GUIRAUD, pour conclure.

**M. GUIRAUD** – Rapidement, c'est un sujet qui fait l'objet d'un très large consensus entre nous et c'est une très bonne chose. Je voudrais revenir juste un instant sur l'intervention de notre ami Patrice LECLERC, qui évoquait la possibilité de comparer l'exposition au bruit et l'exposition à la pollution. Je rappelle qu'à l'époque du Syndicat mixte Paris-Métropole, nous avons effectué un travail assez simple, mais tout de même correct, en superposant trois cartes en papier calque. Nous avons alors réalisé que l'exposition au bruit, l'exposition à la pollution et la carte du RSA étaient les mêmes.

**M. OLLIER** – Merci. Nous avons eu un débat très positif et quasiment unanime. Je vous en remercie. Je voulais simplement vous dire que si la Métropole n'avait pas, dès le départ, pris la position de s'engager dans ces discussions – je me souviens les critiques dont j'ai fait l'objet

à l'époque quand nous avons porté les subventions à Bruitparif –, aujourd'hui, nous n'aurions pas ce débat. Nous n'aurions pas cheminé sur un PPBE qui va devenir opérationnel de manière très forte.

Hier, j'étais avec Hervé GICQUEL à Charenton-le-Pont. Nous avons entendu le bruit des 1 500 trains par jour. Nous étions sur la passerelle. Je comprends les populations qui sont à côté. Personne ne peut nous apporter le soutien financier dont nous avons besoin. Ne pourrait-on pas imaginer, à l'instar d'une taxe GeMAPI qui nous aide à lutter contre les inondations, une taxe de protection des populations contre le bruit ?

Cela nous permettrait d'avoir des ressources propres pour faire le travail que nous voulons engager, mais pour lequel nous n'avons pas les moyens. Je pense que les personnes concernées seraient d'accord de payer, comme pour la GeMAPI, 4 ou 5 € par an, dont ils sauraient qu'ils seraient bien utilisés pour réellement les défendre contre quelque chose d'insupportable.

C'est Didier GONZALES qui est en charge de ce sujet. Il est absent aujourd'hui, mais je me souviens très bien de son travail pour les avions chez lui à Villeneuve-le-Roi. À l'époque, je présidais la commission des Affaires économiques et c'est moi qui lui avais confié le rapport sur le bruit. Nous avons discuté avec le gouvernement. Cela avait été très violent, car nous n'arrivions même pas à faire augmenter les angles de décollage des avions pour qu'ils puissent monter plus haut et plus vite pour éviter de polluer les populations. Il y a des résistances des administrations qui sont insupportables. Je parle des avions, mais cela pourrait être autre chose. Je suis tout à fait d'accord pour aller vite et donner les moyens à ce nouveau PPBE le plus rapidement possible.

Je mets aux voix.

-----

**PREND ACTE** du diagnostic acoustique de la Métropole du Grand Paris.

**PRÉCISE** que ce diagnostic sera communiqué aux partenaires de la Métropole, collectivités et gestionnaires d'infrastructures de transport.

**INVITE** les communes de la Métropole à formuler toutes remarques utiles sur le diagnostic.

**PREND ACTE** des prochaines étapes de révision du Plan de Prévention du Bruit métropolitain.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

❖ Habitat

**17. AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE AVEC BOUCLE NORD DE SEINE DE L'ORCOD DU VAL D'ARGENT À ARGENTEUIL PRÉCISANT LE FINANCEMENT DU PORTAGE DES LOTS**

---

**Mme GABELOTAUD** - La Métropole est compétente s'agissant de l'amélioration du parc immobilier bâti, de la réhabilitation et de la résorption de l'habitat insalubre. L'ORCOD du Val d'Argent, d'une durée de 5 ans renouvelable, porte sur 34 copropriétés du quartier, représentant 3 400 logements et 9 200 habitants situés en quartier prioritaire de la ville. Reconnue d'intérêt métropolitain, la Métropole intervient à hauteur de 7,3 M€ sur l'ensemble de la durée de l'ORCOD.

Conformément à la convention de maîtrise d'ouvrage adoptée en 2022 par le Conseil métropolitain, la maîtrise d'ouvrage de la Métropole a été déléguée au territoire Boucle Nord de Seine, qui a souhaité confier à un tiers la mise en œuvre du portage de lots prévu au sein du dispositif d'ORCOD. Un contrat de concession de services ayant pour objet le portage de lots a été désigné entre Boucle Nord de Seine et la société Agir pour les Copropriétés en Île-de-France (ACIF) en date du 19 janvier 2024.

La Métropole s'est engagée à participer au dispositif de portage de lots à hauteur de 1 M€ sur l'ensemble de la durée du dispositif, dans le cadre du contrat de maîtrise d'ouvrage délégué qui la lie au territoire Boucle Nord de Seine. Il convient donc de modifier la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée signée le 5 juillet 2022 entre la Métropole et Boucle Nord de Seine, afin de préciser les modalités de versement de cette participation au regard des conditions juridiques et financières convenues entre le territoire et l'ACIF. Merci.

**M. OLLIER** – Merci, Afaf. Le président du territoire, Patrice LECLERC, était là il y a 5 minutes, mais il vient de sortir.

Des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

-----

**APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Métropole et Boucle Nord de Seine, relatif à la mise en œuvre de la participation financière de la Métropole au portage de lots inhérent au dispositif d'ORCOD du Val d'Argent à Argenteuil.

**AUTORISE** le président de la Métropole ou son représentant à signer le projet d'avenant annexé à la présente délibération.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

**NPPV : 1 (Monsieur Manuel AESCHLIMANN)**

## **18. APPROBATION DU CONTRAT DE MIXITÉ SOCIALE ENTRE LA GARENNE-COLOMBES, L'ÉTAT, LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ET PARIS OUEST LA DÉFENSE**

---

**Mme GABELOTAUD** – La loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification) modifie certaines dispositions de la loi SRU (Solidarité et Rénovation Urbaine) : suppression de l'échéance 2025 pour la mise en conformité de la cible de 25 % de logements sociaux, nouveau mécanisme de rattrapage triennal et adaptation de l'objectif de rattrapage dans le cadre de la signature d'un contrat de mixité sociale (CMS).

Le contrat de mixité sociale est un instrument conventionnel entre le maire d'une commune, le préfet, l'EPCI et l'établissement public territorial dont la commune est membre. Il constitue un cadre d'engagement de moyens permettant à une commune d'atteindre les objectifs de logements sociaux fixés par la loi SRU. À titre dérogatoire, le contrat de mixité sociale peut permettre d'adapter le rythme de rattrapage du déficit de logements sociaux pour une durée de 3 ans renouvelable. Il est donc proposé à une commune à l'initiative du préfet de département, lorsque des manquements sont constatés vis-à-vis des obligations SRU.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le taux SRU de La Garenne-Colombes était de 12,6 %. Dans le cadre des négociations menées avec le préfet des Hauts-de-Seine, il a été décidé de retenir pour la période 2023-2025 des objectifs correspondant à 25 % du nombre de logements sociaux manquants, soit 443 logements sociaux à réaliser sur la période triennale 2023-2025. 584 logements étaient initialement proposés entre 2023 et 2025, mais le CMS ramène cet objectif à 443 logements, soit 25 % du déficit au lieu de 33 %, en raison de contraintes foncières.

**M. OLLIER** – Merci beaucoup, Afaf. Je suis très heureux parce que c'est le premier contrat que mon territoire signe avec la Métropole. Je m'en réjouis.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

-----

**APPROUVE** le contrat de mixité sociale entre l'État, la commune de La Garenne-Colombes, la Métropole du Grand Paris, le territoire Paris Ouest La Défense et l'EPFIF annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le président de la Métropole ou son représentant à signer le projet de contrat de mixité sociale et les actes y afférents.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

**NPPV : 1 (Monsieur Manuel AESCHLIMANN)**

❖ **Mobilités durables**

**19. PARTICIPATION AU PROJET EUROPÉEN STEER-NWE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTOPARTAGE ÉLECTRIQUE – APPROBATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME INTERREG EUROPE DU NORD-OUEST**

---

**M. COURTOIS** – Monsieur le président, je rapporte cette délibération à la place d'Étienne LENGÉREAU, qui est excusé aujourd'hui.

La Métropole souhaite favoriser le développement de l'autopartage sur le territoire métropolitain. Cela s'inscrit totalement dans l'accompagnement et la mise en œuvre de la zone à faibles émissions (ZFE). Nous avons déjà passé un contrat de recherche avec l'APUR pour une étude d'opportunité d'un système d'autopartage à l'échelle métropolitaine. Là, nous nous intégrons à un projet européen qui s'appelle STEER-NWE2, candidat sur le programme Interreg 3. Il s'agit d'un des programmes importants de l'Union européenne, qui porte sur l'intégration des régions, en l'occurrence le Nord-Ouest européen pour un projet de développement de l'autopartage. C'est donc un très beau projet, d'autant plus qu'en réalité, cela nous amène des financements pour la mise en œuvre de nos projets et réalisations.

Les pilotes mis en place, sur lesquels je ne reviens pas, permettent à la Métropole d'engager un test opérationnel sur un périmètre réduit préalable à une généralisation dont les modalités seront construites avec l'ensemble des partenaires. Je crois que c'est très important.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que nous bénéficierons d'une subvention de 60 % sur un budget total de 561 298,12 € sur une période de 3 ans. C'est une représentation des fonds européens, qui deviennent d'autant plus précieux en période de rareté de l'argent public, en apportant une contribution très appréciée. La commission Cohérence territoriale et Mobilités durables a émis le 27 janvier 2025 un avis favorable à l'unanimité.

**M. OLLIER** – Merci de t'en être occupé au niveau européen. Merci, cher Daniel-Georges. J'ai une demande de parole de Sylvain RAIFAUD.

**M. RAIFAUD** – Merci, Monsieur le président. C'est une délibération importante. Nous avons vu, à propos de « Métropole roule propre », de la ZFE, les difficultés avec le gouvernement pour obtenir les prêts à taux zéro, les aides à la conversion et tout le travail qui est fait avec la Métropole sur ce sujet.

Une alternative est de se dire que la propriété individuelle du véhicule n'est pas forcément une issue et que nous pouvons réfléchir différemment. Une étude de l'ADEME, datant de 2021, dit qu'un véhicule partagé peut remplacer entre 8 et 10 voitures individuelles et c'est

exactement ce à quoi peut concourir l'autopartage. Nous avons donc cet enjeu de développer un service d'autopartage qui pourrait être un service public métropolitain à l'échelle de notre territoire.

**M. OLLIER** – Merci beaucoup de cette intervention positive.

Je mets aux voix.

-----

**PREND ACTE** de la sélection de la candidature de la Métropole du Grand Paris au programme Européen Interreg NWE au sein du consortium STEER-NWE : solutions de transport intégrées pour orienter la transition énergétique juste de l'Europe du Nord-Ouest pour le développement de l'autopartage.

**APPROUVE** la convention partenariale préfigurant les modalités de conduite et de mise en œuvre du projet Interreg STEER-NWE : solutions de transport intégrées pour orienter la transition énergétique juste de l'Europe du Nord-Ouest.

**PRÉCISE** que la Métropole du Grand Paris contribue à hauteur de 588 272,65 € (cinq cent quatre-vingt-huit mille deux cent soixante-douze euros et soixante-cinq centimes) à ce projet européen, financé à hauteur de 60 %.

**AUTORISE** le président, ou son représentant, à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que tous les actes administratifs correspondants.

**AUTORISE** le président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation du projet.

**DÉLÈGUE** au Bureau de la Métropole la possibilité de conclure des avenants à la convention ci-annexée, objet de la présente délibération, hors modification substantielle.

**DIT** que les dépenses relatives au projet seront inscrites aux chapitres 011, 012 et 65 des budgets 2025 et suivants.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

-----

**M. OLLIER** – Il reste encore quatre délibérations et nous risquons de perdre le quorum. Je vous demande de rester encore jusqu'à la fin, s'il vous plaît.

❖ Innovation et numérique

## **20. FINANCEMENTS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "PARIS&COMPAGNIE"**

---

**M. BOULARD** – Il s'agit du financement de l'avenant n° 5 de la convention de participation au déploiement du programme Quartiers Métropolitains d'Innovation. Vous savez que Paris&Compagnie est l'opérateur qui nous permet de développer un programme très ambitieux à l'échelle métropolitaine en matière d'innovation et de transition numérique au sein des communes et des territoires de la Métropole du Grand Paris.

Afin de continuer à accompagner l'association dans la réalisation de la stratégie conjointe, le Conseil métropolitain d'octobre 2024 avait prorogé les conventions pour deux années supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2026. Il s'agit à présent de voter les financements afférents aux conventions, soit 500 000 € au titre de la convention d'objectifs et de moyens et 1 M€ au titre de la convention de participation au déploiement du programme Quartiers Métropolitains d'Innovation. Ce dispositif particulièrement innovant sera lauréat du label « Territoire innovant » décerné par le Forum des Interconnectés, dont la rencontre aura lieu à Rennes le 10 mars prochain. Je vous y représenterai. Je vous remercie.

**M. OLLIER** – Merci pour la passion que tu mets pour le dossier dont tu es responsable. C'est bien.

Pas de questions ?

Je mets aux voix.

---

### **CM2025/02/14/20-1 : AVENANT 5 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION "PARIS ET COMPAGNIE"**

---

**APPROUVE** l'avenant n°5 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Paris et Compagnie.

**ATTRIBUE** une subvention de 500 000 € (cinq cent mille euros) à l'association Paris et Compagnie au titre de l'année 2025.

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer ledit avenant et à prendre toute mesure afférente à son exécution.

**DIT** que les dépenses correspondantes sont imputées sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget 2025 de la Métropole du Grand Paris.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

**NPPV : 5 (Messieurs Karim BOUAMRANE représenté par Katy BONTINCK, Geoffroy BOULARD,**

**Eric LEJOINDRE, Emile MEUNIER, Pierre RABADAN représenté par Eric PLIEZ)**

**CM2025/02/14/20-2 : AVENANT 5 À LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME QUARTIERS MÉTROPOLITAINS D'INNOVATION AVEC L'ASSOCIATION PARIS ET COMPAGNIE**

---

**APPROUVE** l'avenant n°5 à la convention de participation au déploiement du programme Quartiers Métropolitains d'Innovation avec l'association Paris et Compagnie.

**ATTRIBUE** une subvention à hauteur de 1 000 000 € (un million d'euros) à l'association Paris et Compagnie au titre de l'année 2025 pour le déploiement du programme Quartiers Métropolitains d'Innovation.

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondant, et à suivre la bonne exécution de cet avenant à la convention.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget 2025.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

**NPPV : 5 (Messieurs Karim BOUAMRANE représenté par Katy BONTINCK, Geoffroy BOULARD, Eric LEJOINDRE, Emile MEUNIER, Pierre RABADAN représenté par Eric PLIEZ)**

**21. ÉVOLUTION DES MODALITÉS DE FINANCEMENT DU PROGRAMME NUMÉRIQUE POUR TOUS – COMPOSANTE « ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE NUMÉRIQUE »**

---

**M. BOULARD** – C'est un programme important, unique en France. Nous sommes la collectivité qui consacre le plus pour accompagner la réduction de la fracture numérique. Ce dispositif a été lancé à l'école 42 en votre présence, Monsieur le président. Nous avons aujourd'hui à délibérer sur cette composante d'accompagnement vers l'autonomie et, notamment vers les structures de médiation numérique identifiées par les maires, dans le cadre de ce projet ambitieux. J'invite les maires à rejoindre le programme « Numérique pour Tous » car il y a encore la possibilité de le faire.

**M. OLLIER** – Il y a encore quelques moyens de financement, c'est ce que tu veux dire. Merci d'y travailler, car vous constatez que la Métropole s'intéresse à tous les sujets de société importants.

Je mets aux voix.

-----

**APPROUVE** l'évolution des modalités de financement du programme « Numérique pour Tous »  
- Composante « Accompagnement vers l'autonomie numérique », afin que les montants des subventions attribuées par la Métropole à chaque structure de médiation soient portés à :

- 100 € (cent euros) par personne accompagnée au titre de l'année 2025, pour un maximum de 10 000 personnes ;
- 80 € (quatre-vingts euros) par personne accompagnée au titre de l'année 2026, pour un maximum de 12 500 personnes.

**APPROUVE** l'avenant-type à conclure avec les structures de médiation participantes à la composante « Accompagnement vers l'autonomie numérique » du programme « Numérique pour tous », annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer cet avenant avec chaque structure de médiation qui participe d'ores et déjà au dispositif.

**APPROUVE** la convention-type entre la Métropole du Grand Paris et les structures de médiation participant à la composante « Accompagnement vers l'autonomie numérique » du programme « Numérique pour tous », annexé à la présente délibération.

**PRÉCISE** que cette convention-type se substitue à la convention-type approuvée par la délibération CM2023/12/20/23-2, pour toutes les structures qui seront intégrées au dispositif à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

**RAPPELLE** que le Bureau de la Métropole est compétent pour approuver l'attribution des subventions qui seront versées dans le cadre de la composante « Accompagnement vers l'autonomie numérique » du programme « Numérique pour tous » aux structures de médiation.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution du programme « Numérique pour tous » et notamment à sa composante « Accompagnement vers l'autonomie numérique ».

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

#### ❖ Désignations

## **22. DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES EXTÉRIEURS**

---

**M. CESARI** – Conformément à notre pacte de représentation, nous aurons pour le syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SIAGE) au

titre de titulaire, dans le cadre de la GeMAPI, Kristell NIASME en remplacement de Philippe GAUDIN.

Pour l'atelier parisien d'urbanisme (APUR), pour l'assemblée générale, Sébastien DULERMO, sur un poste qui était libre.

Pour le groupe hospitalier Fondation Vallée Paul-Guiraud, notre collègue Patricia TORDJMAN.

Pour la commission thématique dont nous avons parlé tout à l'heure, Kristell NIASME sera la candidate pour la reprise du poste de président qui était occupé par Philippe GAUDIN. Je rappelle que c'est la commission Biodiversité et Nature en ville qui est concernée.

Pour l'établissement public Grand Paris Aménagement, il y a un poste de suppléant à pourvoir et je serai ce suppléant pour le compte du président OLLIER.

**M. OLLIER** – Ce sont les discussions avec les différents groupes. Il n'y a pas de problème, tous les présidents sont d'accord. Je mets aux voix.

-----

### **CM2025/02/14/22-3 : DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES (SYAGE)**

---

**DÉSIGNE** en tant que représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris au sein du Comité syndical au titre de la compétence GeMAPI :

- Madame Kristell NIASME

**PRÉCISE** qu'au titre de la compétence « GeMAPI » les représentants de la Métropole du Grand Paris au Comité syndical du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE) sont les suivants :

<b>Titulaires</b>
1. Monsieur Gilles TROUVE (CM2020/09/24/23-17)
2. Madame Kristell NIASME (CM2025/02/14/22-03)
3. Monsieur Daniel DELORT (CM2020/09/24/23-17)
4. Monsieur Alphonse BOYE (CM2020/09/24/23-17)
5. Monsieur Yves THOREAU (CM2020/09/24/23-17)

6. Monsieur Joël DIAS-DAS-ALMAS (CM2021/04/07/22-05)
7. Monsieur Arnaud VEDIE (CM2022/02/15/19-05)
8. Madame Vanessa HANNI (CM2022/12/16/20-03)
<b>Suppléants</b>
1. Monsieur Nicolas DUCCELLIER (CM2020/09/24/23-17)
2. Monsieur Jean-Marie SIMON (CM2020/12/01/42-18)
3. Monsieur Vincent BEDU (CM2021/04/07/22-05)
4. Monsieur Didier GONZALES (CM2024/12/16/31-03)

**PRÉCISE** qu'au titre de la compétence « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » les représentants de la Métropole du Grand Paris au Comité syndical du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE) sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
1. Monsieur Arnaud VEDIE (CM2021/02/12/17-09)	1. Monsieur Joël DIAS-DAS-ALMAS (CM2021/04/07/22-05)

**DIT** que cette délibération sera notifiée au syndicat et aux conseillers métropolitains désignés.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

**CM2025/02/14/22-5 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À L'ASSOCIATION ATELIER PARISIEN D'URBANISME (APUR)**

**DÉSIGNE** en qualité de représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris à l'Assemblée générale de l'association APUR :

- Monsieur Sébastien DULERMO

**PRÉCISE** que Messieurs Eric CESARI et Emile MEUNIER ont été désignés représentants titulaires de la Métropole du Grand Paris à l'Assemblée générale de l'association APUR par les délibérations CM2020/09/25/23-06 et CM2024/12/16/31-08.

**DIT** que cette désignation sera notifiée à l'association APUR et aux conseillers métropolitains désignés.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.  
NPPV : 1 (Monsieur Manuel AESCHLIMANN)**

**CM2025/02/14/22-7 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HÔPITAL PAUL GUIRAUD À VILLEJUIF**

---

**DÉSIGNE** un représentant de la Métropole du Grand Paris au Conseil de surveillance de l'hôpital Paul Guiraud à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- Madame Patricia TORDJMAN

**DIT** que cette désignation est notifiée au Conseil de surveillance de l'hôpital Paul Guiraud et aux conseiller(e)s désigné(e)s.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

**CM2025/02/14/22-9 : ACTUALISATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES**

---

**MODIFIE** la délibération CM2024/10/11/60 portant actualisation des commissions thématiques.

**PRÉCISE** que sont membres des commissions :

- **La commission « Santé et solidarités » :**

- AESCHLIMANN Manuel
- AMIABLE Marie-Hélène
- AZZAZ Nadège
- BAGE Jinny
- BAGUET Pierre-Christophe
- BECHIEAU François
- BOUYSSOU Philippe
- BUCAILLE Véronique
- DOSNE Olivier
- DOUSSET Didier
- DRAI Carole
- EXCELLENT Dieunor
- FAURE-SOULET Jean-Paul
- NGIMBOUS BATJOM Thérèse
- PLIEZ Eric

- QUILLERY Christine
- SEGUI Marie-Christine
- TORDJMAN Patricia
- TORO Ludovic
- VALIER France-Lise
- VASTEL Laurent

- **La commission « Transition écologique et énergétique » :**

- AMOZIGH Joëlle
- BELHOMME Jacqueline
- BERTHOUT Florence
- CESARI Eric
- CHAIMOVITCH Patrick
- DE MARCILLAC Aline
- DE RUGY Anne
- EVREN Agnès
- GUIRAUD Daniel
- HIDALGO Anne
- JACQUELINE-COLAS Véronique
- KERN Bertrand
- LIMOGES Marie-Pierre
- MAROUN Séverine
- MARTIN Jacques JP
- MENTRE Gilles
- NOWAK Mélanie
- REVILLON Yves
- SARRABEYROUSE Olivier
- SAUERBACH Laurent
- TAIBI Azzédine
- VAUGLIN François
- VERMILLET Brigitte

- **La commission « Biodiversité et nature en ville » :**

- BALAGE Léa
- BARODY-WEISS Christiane
- BERRIOS Sylvain
- CHARBONNIER Régis
- CHAVANON Marie

- CHEVALIER Corinne
- CHEVREAU Hervé
- DOUET Patrick
- DULERMO Sébastien
- FEMEL Yvan
- FRANCHI Vincent
- GONZALES Didier
- GOUJON Philippe
- JEMNI Halima
- KONE Fatoumata
- LECLERC Patrice
- MUZEAU Rémi
- **NIASME Kristell**
- THOREAU Yves
- VEDIE Arnaud
- VEYRUNES-LEGRAIN Cécile

- **La commission « Cohérence territoriale et mobilités durables » :**

- BARON Laurent
- BELLIARD David
- BIDARD Hélène
- CAMBON Christian
- CORDEBARD Alexandra
- COURTOIS Daniel-Georges
- DASPET Virginie
- FARCY Patrick
- GAUTRAIS Jean-Philippe
- GRILLON Eric
- GUILLET Jean-Jacques
- HERVE Stephen
- JUVIN Philippe
- LALLIER Nathalie
- LECOQ Jean-Pierre
- MANGIN Anthony
- MARCILLAUD Bruno
- MARTIN Pierre-Yves
- MARTIN Xavière
- NAJDOVSKI Christophe
- PETIT Carine

- TORANIAN Anouch
- WEIL Julien

- **La commission « Attractivité et développent économique » :**

- BECART Jeanne
- BENISTI Jacques-Alain
- BESSIS Aline
- BONNET-OULALDJ Nicolas
- BOUAMRANE Karim
- BOURDIER CHAREF Angelina
- CARVOUNAS Luc
- DECHY François
- D'HAUTESERRE Jeanne
- FRANCLET Karine
- GENESTIER Jean-Michel
- GESELL Quentin
- HERBILLON Michel
- KEITA Djénéba
- KLEIN Olivier
- MOTHRON Georges
- MUSEUX Christine
- PEREZ Karina
- POUX Gilles
- RABADAN Pierre
- RICHARD Muriel
- SANTINI André
- SOW Fatoumata
- SZPINER Francis

- **La commission « Innovation et numérique » :**

- AQUA Jean-Noël
- BAILLY Dominique
- BENEDIC Fabien
- BOULARD Geoffroy
- CARRERE-GEE Marie-Claire
- DIDIER François-Marie
- DONATH Patrick
- KOMITES Pénélope

- KOUASSI Johanne
- LARGHERO Denis
- LEYDIER Anne-Gaëlle
- MEIGNEN Thierry
- MONTANDON Valérie
- NIZARD Isabelle
- RAIFAUD Sylvain
- REMY-LELEU Raphaëlle
- SACK Pierre
- SAMAKE Hamidou
- SEMELLE Jacques-Henri
- SENANT Jean-Yves
- VERON Aurélien

• **La commission « Aménagement » :**

- BARNAUD Jean-Pierre
- BAUDRIER Jacques
- BEDU Vincent
- BORSALI Jean-Baptiste
- BOUTEILLE Monique
- CAREL Pierre-Olivier
- DAGNAUD François
- DATI Rachida
- DE CLERMONT-TONNERRE Claire
- DEMUYNCK Christian
- LECOUFLE Françoise
- LEJOINDRE Eric
- LENGEREAU Etienne
- LOUAP Pascal
- MALLO Benjamin
- MARSIGNY Brigitte
- MATMATI Sinda
- MEUNIER Emile
- MONGES Philippe
- PANETTA Tonino
- RUSSIER Laurent
- SADI Abdel
- SIFFREDI Georges
- SIMON-DECK Sylvie

- THEBAULT Eric

- **La commission « Habitat et logement » :**

- ASLANGUL Charles
- BROSSAT Ian
- CAHENZLI Denis
- CATHALA Laurent
- CIUNTU Marie-Carole
- COUMET Jérôme
- CRANOLY Rolin
- DALLIER Philippe
- DEROUARD Clotilde
- EL KHALFAOUI Shems
- FOURCADE Michel
- GABELOTAUD Afaf
- JARRY Patrick
- KARKULOWSKI Jérôme
- LEPRETRE Michel
- MARCHAND Marie-Pierre
- PELAIN Pascal
- PEMEZEC Philippe
- SCHLEGEL Eric
- TOURY Agnès
- VALLETON Martine
- YAVUZ Metin

- **La commission « Finances » :**

- BENETEAU Sébastien
- BESSAC Patrice
- BLANCHET Stéphane
- BLUTEAU Jean-Michel
- BONTINCK Katy
- CARREZ Gilles
- DAUMIN Stéphanie
- DE CAUMARMOND Hélène
- DE LARMINAT Ségolène
- DELL'AGNOLA Richard
- FROMANTIN Jean-Christophe
- GICQUEL Hervé

- GREGOIRE Emmanuel
- GROUSSEAU Jean-Jacques
- JARDIN Alexandra
- LAFON Laurent
- LAURENT Philippe
- LAVARDE Christine
- LEMOINE Xavier
- WEIL Ariel

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

**CM2025/02/14/22-10 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC GRAND PARIS AMÉNAGEMENT**

---

**DÉSIGNE** en qualité de représentant suppléant de la Métropole au sein du conseil d'administration de l'établissement public Grand Paris Aménagement :

- Monsieur Eric CESARI

**PRÉCISE** la représentation de la Métropole du Grand Paris au sein du conseil d'administration de l'établissement public Grand Paris Aménagement.

Titulaires	Suppléants
Patrick OLLIER	Eric CESARI
Emmanuel GRÉGOIRE	Michel LEPRETRE

**DIT** que ces désignations seront notifiées à l'établissement public Grand Paris Aménagement et aux conseillers métropolitains.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

❖ **Administration générale et Ressources humaines**

**23. MODIFICATIONS DES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU BUREAU**

---

**M. OLLIER** – Il est proposé au Conseil d'approuver la délibération portant modification des délégations d'attributions du Conseil au Bureau. Ces opérations ont été discutées avec les présidents de groupe, qui n'y ont trouvé rien à redire.

Y a-t-il des questions ? Je ne crois pas, cela a été vu.

Je mets aux voix.

-----

**ABROGE** la délibération CM2023/03/22/17-01 du 22 mars 2023 portant modification des délégations d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Bureau.

**DÉLÈGUE** au Bureau de la Métropole du Grand Paris, collégalement et pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

- **En matière domaniale et d'aménagement :**

- Décider de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée supérieure à 12 ans, sans limitation de montant,
- Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers à partir de 4 600 € (quatre mille six cents euros),
- Acquérir et céder des biens immobiliers, dans les limites de l'estimation des services de l'Etat et lorsque l'estimation est requise par les textes, y compris droits de tréfonds et de toutes servitudes et règlement des indemnités corollaires,
- Autoriser la conclusion de conventions de servitudes,
- Autoriser l'occupation temporaire du domaine public dans les conditions fixées par le code général de la propriété des personnes publiques et fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public lorsque celui-ci excède 10 000 €,
- Prononcer le classement ou le déclassement de tout bien dans le domaine public, ainsi que prendre toute décision concernant la désaffectation de ces biens,
- Fixer dans les limites de l'estimation de l'autorité compétente de l'Etat, le montant des offres de la Métropole à notifier aux personnes expropriées ou préemptées,
- Conclure les conventions ayant pour objet de fixer les conditions de participation des constructeurs au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté,
- Solliciter l'ouverture d'enquêtes publiques et/ou parcellaires dès lors qu'elles ne relèvent pas de la compétence du président en application d'un texte particulier ; partant, autorise toute procédure préalable nécessaire à l'ouverture de l'enquête publique et approuve le cas échéant les dossiers d'enquêtes correspondants,
- Accepter les dons et legs avec charges et conditions.

- **Finances :**

- Décider de l'octroi de subventions aux associations, personnes publiques et organismes privés d'un montant inférieur ou égal à 200 000 € (deux cent mille euros) dans la limite des crédits ouverts au budget et de l'approbation des conventions afférentes (lorsque celles-ci sont obligatoires du fait des textes),
- Décider de l'octroi de toute subvention, peu importe le montant de ladite subvention, dès lors que le Conseil de la Métropole l'autorise préalablement et expressément dans

une délibération,

- Décider de l'octroi des garanties d'emprunts et approbation des conventions afférentes.
  
- **Conventions :**
  - Prendre toute décision concernant la préparation, la signature, l'exécution et le règlement des contrats relatifs aux relations internes au secteur public, tels que définis aux articles L.2511-1 à L.2511-6 du code de la commande publique (quasi régie et coopération public – public) d'un montant supérieur à 1 000 000 € H.T (un million d'euros hors taxes) ainsi que toute décision concernant leurs actes modificatifs,
  - Conclure les conventions, chartes et autres engagements, n'emportant aucune incidence financière,
  - Approuver tout avenant aux conventions approuvées par le Conseil de la Métropole :
    - dont le montant est inférieur ou égal à 200 000 € (deux cent mille euros),
    - au-dessus de ce montant à la condition que les modifications apportées ne soient pas substantielles et dès lors que le Conseil de la Métropole l'autorise préalablement et expressément dans la délibération approuvant ladite convention.
  - Être informé de la signature des conventions de mise à disposition des agents de la Métropole.
  
- **Affaires générales**
  - Décider de l'adhésion de la Métropole du Grand Paris à divers organismes et associations à l'exception de l'adhésion à un établissement public,
  - Régler les conséquences dommageables des sinistres, y compris ceux non pris en charge par l'assureur, d'un montant égal ou supérieur à 10 000 € (dix mille euros),
  - Approuver le principe de l'organisation de jeux ou de concours, adopter les règlements en découlant et autoriser l'attribution des lots afférents,
  - Formuler les avis au titre de la métropole du Grand Paris lorsque celui-ci est prévu par un texte législatif ou réglementaire, sauf en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville,
  - Transiger avec les tiers lorsque le montant de la transaction excède 5 000 € (cinq mille euros).

**RAPPELLE** que, lors de chaque réunion du Conseil de la Métropole, le président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et par le Bureau, par délégation du Conseil.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

## **24. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DANS LE CADRE D'UNE MISE À DISPOSITION**

---

**M. AESCHLIMANN** – Il s'agit d'une délibération habituelle en matière de modification du tableau des emplois et de la création d'un emploi permanent dans le cadre d'une mise à disposition. C'est une pratique régulière pour que notre Métropole puisse s'adapter au mieux à l'exercice de ses missions, avec notamment des suppressions et créations de postes avec des intitulés plus précis et plus adaptés à la situation et la création d'un poste d'assistant administratif à la présidence.

**M. OLLIER** – Merci infiniment.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

-----

**APPROUVE** la suppression d'un poste d'adjoint administratif/rédacteur territorial sous la référence de la délibération-cadre MGP179 GEST024 et corrélativement, la création d'un poste de technicien territorial sous la référence MGP179 TECH015.

Ce poste de technicien correspond aux cadres d'emplois des techniciens territoriaux ou rédacteurs, grades de catégorie B relevant de la filière technique ou de la filière administrative. Il a vocation à être pourvu à temps complet pour exercer des missions au sein du Service Administratif et Financier de la Direction Générale Adjointe – Directions Opérationnelles. Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 4 ou d'une formation technico-professionnelle ou d'une expérience professionnelle entre 1 et 3 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 372 à l'indice brut 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

**APPROUVE** la suppression d'un poste de technicien territorial sous la référence de la délibération-cadre MGP185 TECH010 et corrélativement, la création d'un poste de chargé de mission sous la référence MGP185 CM136.

Ce poste de chargé de mission correspond aux cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux ou attachés territoriaux, grades de catégorie A relevant de la filière technique ou de la filière administrative. Il a vocation à être pourvu à temps complet pour exercer des missions à la Direction de l'Environnement de l'Eau et du Climat au sein de la Direction Générale Adjointe – Directions Opérationnelles. Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou d'une expérience professionnelle entre 1 et 3 ans sur des fonctions similaires. La

rémunération sera calculée d'un indice brut de 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

**APPROUVE** la suppression d'un poste d'ingénieur territorial chef de service sous la référence de la délibération-cadre MGP029 CS009 et corrélativement, la création d'un poste d'attaché territorial/ingénieur territorial chef de pôle sous la référence MGP029 CP058.

Ce poste de chef de projet correspond aux cadres d'emplois des attachés territoriaux ou ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A relevant de la filière de la filière administrative ou technique. Il a vocation à être pourvu à temps complet pour exercer des missions à Direction de l'Aménagement Métropolitain au sein de la Direction Générale Adjointe – Directions Opérationnelles. Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou d'une expérience professionnelle entre 1 et 3 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée d'un indice brut de 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

**APPROUVE** la suppression de deux postes de chargés de mission sous les références de la délibération cadre MGP169 CM085 et MGP237 CM124, et corrélativement, la création de deux postes de chefs de projet sous les références MGP169 CP059 et MGP237 CP060.

Ces deux postes de chefs de projet correspondent aux cadres d'emplois des attachés territoriaux ou ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A relevant de la filière administrative ou technique. Ils ont vocation à être pourvus à temps complet pour exercer des missions à la Direction des Finances au sein de la Direction Générale Adjointe – Directions Ressources. Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou d'une expérience professionnelle entre 1 et 3 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée d'un indice brut de 444 à la hors échelle A.

**DÉCIDE** de modifier un poste de chargé de mission sous la référence de la délibération cadre MGP122 CM053, correspondant au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, grade de catégorie A de la filière technique à temps complet en modifiant son intitulé de chargé de mission rénovation thermique des bâtiments publics à Chargé de mission Énergies solaires. Les autres modalités du poste restent inchangées.

**DÉCIDE** de modifier un poste de chef de projet sous la référence de la délibération cadre MGP053 CP034, correspondant au cadre d'emploi des attachés territoriaux, grade de catégorie A de la filière administrative à temps complet en modifiant son intitulé de chef de projet Nature en ville, biodiversité, alimentation à chef de pôle Alimentation Agriculture.

Les autres modalités du poste restent inchangées.

**DÉCIDE** de modifier un poste de chef de projet sous la référence de la délibération cadre MGP036 CP017, correspondant au cadre d'emploi des attachés territoriaux, grade de catégorie A de la filière administrative à temps complet en modifiant son intitulé de chef de projet Energie et Climat à chef de pôle Transition Énergétique.

Les autres modalités du poste restent inchangées.

**DÉCIDE** de modifier un poste de chef de projet sous la référence de la délibération cadre MGP120 CP024, correspondant au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, grade de catégorie A de la filière technique à temps complet en modifiant son intitulé de chef de projet pilotage de la ZFE métropolitaine à chef de pôle Air - ZFE.

Les autres modalités du poste restent inchangées.

**DÉCIDE** de modifier un poste d'assistant sous la référence de la délibération cadre MGP175 ASS022, correspondant au cadre d'emploi des adjoints administratifs et des rédacteurs, grades de catégorie C et B de la filière administrative à temps complet en modifiant son intitulé d'Assistant Administratif projet PMHH à Assistant de direction de l'Habitat et du Logement.

Les autres modalités du poste restent inchangées.

**DÉCIDE** de modifier un poste de chargé de mission sous la référence de la délibération cadre MGP242 CM126, correspondant au cadre d'emploi des attachés territoriaux, grade de catégorie A de la filière administrative à temps complet au sein de la direction de l'Habitat et du Logement, en y ajoutant une filière de recrutement d'ingénieur territorial, grade de catégorie A relevant de la filière technique

Les autres modalités du poste restent inchangées.

**DÉCIDE** de modifier un poste de chef de projet sous la référence de la délibération cadre MGP047 CP033, correspondant au cadre d'emploi des attachés territoriaux, grade de catégorie A de la filière administrative à temps complet en modifiant son intitulé de Chef de projet culture à chef de pôle culture.

Les autres modalités du poste restent inchangées.

**DÉCIDE** de modifier un poste de chef de projet sous la référence de la délibération cadre MGP037 CP018, correspondant au cadre d'emploi des attachés territoriaux, grade de catégorie A de la filière administrative à temps complet en modifiant son intitulé de Chef de projet Économie de proximité et fabrication en ville à Chef de pôle Économie de proximité.

Les autres modalités du poste restent inchangées.

**DÉCIDE** de modifier un poste de chef de projet sous la référence de la délibération cadre MGP054 CP028, correspondant au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, grade de catégorie A de la filière technique à temps complet en modifiant son intitulé de Chef de projet Innovation numérique à chef de pôle Numérique public.

Les autres modalités du poste restent inchangées.

**DÉCIDE** de modifier un poste de chef de projet sous la référence de la délibération cadre MGP072 CP030, correspondant au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, grade de catégorie A de la filière technique à temps complet en modifiant son intitulé de chef de projet Logistique urbaine durable à chef de pôle Logistique urbaine.

Les autres modalités du poste restent inchangées.

**DÉCIDE** de créer un poste d'assistant administratif sous la référence MGP255 ASS031, correspondant aux cadres d'emplois des adjoints administratifs ou rédacteurs, grades de catégorie C ou B de la filière administrative à temps complet pour exercer des missions au sein de la Présidence.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 3 ou 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 367 à l'indice brut 707.

**DIT** que la présente délibération porte suppression des postes budgétaires suivants :

Adjoint administratif	1
Technicien territorial	1
Ingénieur territorial	1
Attaché territorial	2
<b>Total</b>	<b>5</b>

**DIT** que la présente délibération porte création des postes budgétaires suivants :

Adjoint administratif ou Rédacteur	1
Technicien territorial	1
Attaché territorial ou Ingénieur territorial	4
<b>Total</b>	<b>6</b>

**PRÉCISE** que le tableau des emplois comprend désormais 255 postes budgétaires et 246,9 équivalents temps plein.

**DIT** que les crédits sont inscrits au chapitre 012 des budgets 2025 et suivants de la Métropole.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

-----

**M. OLLIER** – Ainsi se termine notre Conseil métropolitain. Je vous remercie sincèrement d'être restés jusqu'au bout. Je suis agréablement surpris de voir qu'entre l'écran et ici, nous sommes quasiment au complet. Merci infiniment et la prochaine fois, le 7 avril 2025, comme il y a le budget, ce sera en présentiel. Bonne journée et bon week-end.

*La séance est levée à 17 heures*

\*

\* \*

**Étaient présents :**

Manuel AESCHLIMANN, Marie-Hélène AMIABLE, Joëlle AMOZIGH, François ASENSI, Charles ASLANGUL, Dominique BAILLY, Jean-Pierre BARNAUD, Christiane BARODY-WEISS, Laurent BARON, Jacques BAUDRIER, François BECHIEAU, Vincent BEDU, Jacqueline BELHOMME, Fabien BENEDIC, Sébastien BENETEAU, Jacques-Alain BENISTI, Sylvain BERRIOS, Florence BERTHOUT, Stéphane BLANCHET, Jean-Michel BLUTEAU, Nicolas BONNET-OULALDJ, Katy BONTINCK, Geoffroy BOULARD, Angéline BOURDIER-CHAREF, Monique BOUTEILLE, Alphonse BOYE, Véronique BUCAILLE, Pierre-Olivier CAREL, Gilles CARREZ, Luc CARVOUNAS, Laurent CATHALA, Eric CESARI, Patrick CHAIMOVITCH, Régis CHARBONNIER, Marie CHAVANON, Catherine CHEVALIER, Alexandra CORDEBARD (jusqu'à 15h30), Daniel-Georges COURTOIS, Rolin CRANOLY, Jeanne D'HAUTESERRE, François DAGNAUD, Philippe DALLIER, Virginie DASPET, Stéphanie DAUMIN, François DECHY, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Hélène de COMARMOND, Ségolène de LARMINAT, Richard DELL'AGNOLA, Aline de MARCILLAC, Anne de RUGY, François-Marie DIDIER, Patrick DONATH, Didier DOUSSET, Sébastien DULERMO, Shems EL KHALFAOUI, Yvan FEMEL, Michel FOURCADE, Afaf GABELOTAUD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Jean-Michel GENESTIER, Quentin GESELL, Hervé GICQUEL, Philippe GOUJON, Emmanuel GREGOIRE, Eric GRILLON, Jean-Jacques GROUSSEAU, Daniel GUIRAUD, Stephen HERVE, Véronique JACQUELINE-COLAS, Alexandra JARDIN, Patrick JARRY, Laurent JEANNE, Halima JEMNI, Jérôme KARKULOWSKI, Fatoumata KONÉ, Johanne KOUASSI, Nathalie LALLIER, Denis LARGHERO, Philippe LAURENT, Christine LAVARDE, Patrice LECLERC, Jean-Pierre LECOQ, Eric LEJOINDRE, Xavier LEMOINE, Michel LEPRETRE, Anne-Gaëlle LEYDIER, Marie-Pierre LIMOGE, Marie-Pierre MARCHAND, Séverine MAROUN, Brigitte MARSIGNY, Jacques JP MARTIN (jusqu'à 16h22), Xavière MARTIN, Emile MEUNIER, Philippe MONGES, Valérie MONTANDON, Christophe NAJDOVSKI, Kristell NIASME, Isabelle NIZARD, Mélanie NOWAK, Patrick OLLIER, Tonino PANETTA, Hélène PECCOLO, Pascal PELAIN, Karina PEREZ, Eric PLIEZ, Christine QUILLERY, Pierre RABADAN (jusqu'à 15h), Sylvain RAIFAUD, Raphaëlle RÉMY-LELEU, Yves REVILLON, Muriel RICHARD, Pierre SACK, Abdel SADI, Hamidou SAMAKE, André SANTINI, Laurent SAUERBACH, Eric SCHLEGEL, Marie-Christine SEGUI, Jacques-Henri SEMELLE, Sylvie SIMON-DECK, Eric THEBAULT, Aurore THIROUX, Yves THOREAU, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, France-Lise VALIER, François VAUGLIN, Arnaud VEDIE, Brigitte VERMILLET, Ariel WEIL.

**Étaient représentés :**

Jean-Noël AQUA par Patricia TORDJMAN, Nadège AZZAZ par Luc CARVOUNAS, Jinny BAGE par Michel LEPRETRE, Pierre-Christophe BAGUET par Christine LAVARDE, Léa BALAGE EL MARIKY par Marie-Pierre MARCHAND, Jeanne BECART par Sébastien BENETEAU, David BELLiard par Sylvain RAIFAUD, Hélène BIDARD par Anne-Gaëlle LEYDIER, Jean-Baptiste BORSALI par Philippe DALLIER, Karim BOUAMRANE par Katy BONTINCK, Philippe BOUYSSOU par Patrice LECLERC, Ian BROSSAT par Jacques BAUDRIER, Denis CAHENZLI par Xavier LEMOINE, Hervé CHEVREAU par

Séverine MAROUN, Marie-Carole CIUNTU par Arnaud VEDIE, Alexandra CORDEBARD par Eric LEJOINDRE (à partir de 15h30), Rachida DATI par Jean-Pierre LECOQ, Grégoire de la RONCIERE par Aline de MARCILLAC, Christian DEMUYNCK par Yvan FEMEL, Clotilde DEROUARD par Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Olivier DOSNE par Tonino PANETTA, Patrick FARCY par Alphonse BOYE, Jean-Paul FAURE-SOULET par Marie-Christine SEGUI, Vincent FRANCHI par Angéline BOURDIER-CHAREF, Didier GONZALES par Richard DELL'AGNOLA, Jean-Jacques GUILLET par André SANTINI, Michel HERBILLON par Hervé GICQUEL, Anne HIDALGO par Emmanuel GREGOIRE, Laurent LAFON par Jean-Pierre BARNAUD, Etienne LENGEREAU par Patrick DONATH, Anthony MANGIN par Ludovic TORO, Bruno MARCILLAUD par Eric GRILLON, Jacques JP MARTIN par Eric CESARI (à partir de 16h22), Pierre-Yves MARTIN par Geoffroy BOULARD, Thierry MEIGNEN par Brigitte MARSIGNY, Georges MOTHRON par France-Lise VALIER, Rémi MUZEAU par Ségolène de LARMINAT, Thérèse NGIMBOUS BATJOM par Michel FOURCADE, Philippe PEMEZEC par Muriel RICHARD, Gilles POUX par François ASENSI, Pierre RABADAN par Eric PLIEZ (à partir de 15h), Olivier SARRABEYROUSE par Jean-Philippe GAUTRAIS, Jean-Yves SENANT par Monique BOUTEILLE, Georges SIFFREDI par Patrick OLLIER, Fatoumata SOW par François BECHIEAU, Francis SZPINER par Véronique BUCAILLE, Martine VALLETON par Joëlle AMOZIGH.

**Étaient absents excusés :**

Patrice BESSAC, Aline BESSIS, Jean-Christophe FROMANTIN, Olivier KLEIN, Laurent VASTEL, Aurélien VÉRON, Métin YAVUZ.

**Étaient absents :**

Christian CAMBON, Marie-Claire CARRERE-GEE, Jérôme COUMET, Patrick DOUET, Carole DRAI, Agnès EVREN, Dieunor EXCELLENT, Karine FRANCLLET, Philippe JUVIN, Djénéba KEITA, Bertrand KERN, Pénélope KOMITES, Françoise LECOUFLE, Pascal LOUAP, Benjamin MALLO, Sinda MATMATI, Gilles MENTRÉ, Emmanuel MESSAS, Christine MUSEUX, Carine PETIT, Laurent RUSSIER, Azzédine TAÏBI, Anouch TORANIAN, Agnès TOURY, Cécile VEYRUNES-LEGRAIN, Julien WEIL.

Le Président de la Métropole du Grand Paris

A blue ink signature of Patrick Ollier, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, is written over a circular blue stamp.

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison